



*Socialement responsable*

# La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie

**Bimestriel**

## 5<sup>ème</sup> Congrès fédéral Berck sur Mer



n°75 Juin-Juillet 2015 - Prix 1€

La CFTC-CMTE maintient le cap





La santé  
GAGNE  
l'entreprise

## Pause déjeuner à l'extérieur, dégustez équilibré

**Prise au milieu du temps de travail, la pause déjeuner est souvent bâclée, « sautée » ou trop riche. Elle est pourtant indispensable pour être performant jusqu'à la fin de la journée. Quel que soit le lieu où vous déjeunez ou le temps dont vous disposez, un repas équilibré est toujours possible.**

### Raisonner sur la globalité

Idéalement, les apports énergétiques sur une journée doivent se répartir ainsi : 15 à 20 % au petit-déjeuner ; 40 à 50 % au déjeuner ; 35 à 40 % au dîner.

L'équilibre alimentaire ne s'établit pas sur un repas, ni même sur une journée, mais sur plusieurs jours, voire une semaine.

Abonnés 5 jours sur 7 aux repas d'affaires ou aux déjeuners sur le pouce, comment bien manger à l'extérieur ?

### Au restaurant, des idées de menus

- En entrée, des légumes sous toutes les formes : salades composées, crudités, soupes, ratatouilles froides, mousses, soufflés...
- Plutôt qu'un plat en sauce, dégustez une viande grillée ou un poisson frais (à la vapeur, au four, ou au court-bouillon). Accompagnez-le d'un féculent et de légumes cuits.
- Un dessert à base de fruits : fruits de saison, salade de fruits, sorbets, fromage blanc avec coulis de fruits rouges...

### Au fast-food, le hamburger « tout en un »

Un hamburger est à lui seul un plat complet. Il associe féculent, protéines animales et un peu de légumes. Il est pratique, mais très gras. Solution : pour limiter les graisses, choisissez-le simple (un seul steak) plutôt que double. Évitez ceux contenant du fromage ou du bacon. Préférez les salades composées plutôt que les frites. Pensez au yaourt à boire en dessert. Complétez par un fruit à croquer ou une salade de fruits. Et buvez de l'eau à la place des sodas, trop sucrés.

### A la sandwicherie, facile de varier !

Alternez sandwiches (poulet, poisson, jambon blanc, thon avec des crudités) et salades composées (de riz, de pâtes...). Pensez aux soupes en accompagnement.

### Astuces et conseils

- Les poissons dits « gras » (saumon, thon, sardine...) le sont souvent moins que la viande et ils apportent des acides gras essentiels à la santé et au bon fonctionnement du cerveau.
- Si vous aimez le fromage, accompagnez-le d'une salade verte. Il remplacera l'entrée et le dessert.
- Pour accompagner les frites, préférez le ketchup ou la moutarde à la mayonnaise, plus grasse.
- Pour limiter les graisses et le sucre, ayez le bon réflexe : n'utilisez que la moitié du sachet d'assaisonnement pour la salade, ou la moitié du sucre pour le café.
- En cas de furieuse envie de grignoter entre les repas, prenez un fruit, un jus de fruit (de préférence « 100 % pur jus ») ou une compote.
- Au dîner, équilibrez vos apports journaliers avec des légumes et des fruits, du pain et un produit laitier.

Plus d'informations sur : [www.lasantegagneentreprise.fr](http://www.lasantegagneentreprise.fr)



**Harmonie  
mutuelle**

En harmonie avec votre santé

[www.harmonie-mutuelle.fr](http://www.harmonie-mutuelle.fr)

## Le mot du Président



Cher(e)s ami(e)s

Faisant suite à notre Congrès fédéral, la nouvelle équipe a pris ses marques et s'est mise au travail très rapidement.

Afin de poursuivre le positionnement de notre Fédération, nous avons décidé de redynamiser la COM fédérale sous la responsabilité de Pascal Prouff en créant un groupe COM permanent, afin d'aller chercher l'actualité des syndicats, des sections de nos quatre secteurs et de l'exploiter dans nos supports de communication qui sont, le site fédéral, la météo sociale, La Comète et dans la presse nationale. Alors n'hésitez pas, ces supports de communication sont les vôtres, faites nous remonter l'actualité de vos entreprises, nous nous ferons un plaisir de la diffuser largement.

Comme nous le savons tous, le suivi et la préparation des élections professionnelles dans nos entreprises sont importants, le conseil fédéral a décidé de créer une adresse mail spécifique [cerfa-election@cftc-cmte.fr](mailto:cerfa-election@cftc-cmte.fr), qui sera l'unique porte d'entrée fédérale pour nous faire remonter ces informations cerfa et protocole et ce afin de nous aider à faire le suivi régulier de l'ensemble des élections professionnelles dans la totalité des entreprises que couvrent nos syndicats

**Nous comptons sur vous pour utiliser cette nouvelle adresse mail.**

Mais je ne vous en dis pas plus sur notre Congrès et vous laisse le plaisir de lire le dossier du mois qui lui est exclusivement consacré.

Le premier semestre vient de se terminer, mais malheureusement l'actualité industrielle dans l'hexagone ne s'arrange pas. Le raffinage français est de plus en plus en danger, Total a annoncé en avril l'arrêt du raffinage de pétrole brut sur la plate-forme de La Mède (Bouches du Rhône) en 2016 et en supprimerait 180 postes sans licenciement dans le cadre du plan de transformation du site. Technip, sous traitement des raffineries pétrolières et chimie, qui annonce 6000 suppressions de postes dans le monde afin d'anticiper la dégradation du secteur pétrolier. La filière nucléaire est fortement touchée en passant par Areva, qui, confrontée à de grosses difficultés financières, supprime plus de 4000 postes en France en passant par Le Commissariat à l'Energie atomique qui annonce une lourde réorganisation de ses activités. Engie (GDF/SUEZ), qui annonce une réorganisation profonde du groupe en renforçant les activités de service ainsi que son déploiement dans les régions. Et j'en passe !!!!

### Comment faire pour arrêter ces suppressions de poste ?

Comme nous en avons l'habitude, la Fédération CMTE est sur tous les fronts en s'impliquant dans ces réorganisations et restructurations ; en dénonçant, lors d'une réunion à Bercy le 17 juillet en présence du ministre E. Macron, la gestion pitoyable et irresponsable de la Direction d'Areva qui a conduit à ce désastre industriel et au démantèlement programmé des activités d'Areva ; en faisant part de notre scepticisme lors d'un entretien avec la Direction générale d'Engie sur les garanties de maintien des emplois liées à la réorganisation ; en passant par les discussions sur la réforme du code minier, du maintien du régime minier, de la fusion des branches professionnelles, et j'en passe.

Soyez certains, Cher(e)s ami(e)s, L'équipe fédérale CMTE est au quotidien à vos côtés afin de vous épauler et défendre l'intérêt de l'ensemble des salariés en passant par le maintien des emplois et des industries.

Je ne peux finir ce petit mot sans vous faire part de notre vive inquiétude quant aux événements qui se produisent en Grèce. Au nom de la Fédération CMTE, nous apportons tout notre soutien aux travailleurs et travailleuses grecs ainsi qu'à sa population.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances. Profitez de ces moments en famille pour vous ressourcer.

Bien amicalement.

**Francis OROSCO**  
Président fédéral



- ➔ **Le mot du Président** - p. 3
- ➔ **Spécial 5<sup>ème</sup> Congrès CMTE** - p. 4 à 17
- ➔ **Actualités sociales** - p. 18 à 21
  - De la CAN vers le Régime général
  - Réorganisation au CEA/DAM
  - J'me présente, je m'appelle ENGIE
  - Mutations du Secteur de l'Énergie
- ➔ **Des Chiffres et des Dettes** - p. 22-23
- ➔ **Le Billet d'humeur - Brève** p. 24
- ➔ **L'avis des nôtres - des autres** p. 25
- ➔ **Brèves'éco** p. 26
- ➔ **Europe International** - p. 27-28
- ➔ **Les Infos Utiles** - p. 29 à 32
  - Le Compte Epargne Temps
  - Des lettres pour régler vos litiges
- ➔ **La vie du mouvement** - p. 33-34
  - Hommage
  - Formation fédérale
  - Plan Formation 2015



## La comète

**Organe Bimestriel de la Fédération CFTC  
CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE**

**128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN**

[contact@cftc-cmte.fr](mailto:contact@cftc-cmte.fr)

[cerfa-election@cftc-cmte.fr](mailto:cerfa-election@cftc-cmte.fr)

**Directeur de la Publication : Francis OROSCO**

**Rédaction Administration : Martine ULTSCH**

49, Rue Nicolas Colson - BP 70074

57803 FREYMING-MERLEBACH

☎03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73

[cmtelacomete@laposte.net](mailto:cmtelacomete@laposte.net)

[www.cftc-cmte.fr](http://www.cftc-cmte.fr)

C.P.P.A.P. : 0216 S 05940

I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €

Abonnement annuel : 6 €

de soutien : 15 €

Dépôt légal :

3<sup>ème</sup> trimestre 2015

Imprimerie Sarregueminoise

Chemin des Tuileries - Route de Nancy

BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex

☎03 87 98 07 37

02 47 60 57 42

[olivier.dorso@harmonie-mutuelle.fr](mailto:olivier.dorso@harmonie-mutuelle.fr)

[www.protection-sociale-entreprise.fr](http://www.protection-sociale-entreprise.fr)



**Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale  
en entreprise, 1<sup>re</sup> mutuelle santé de France.**



Déjà 4 ans ont passé depuis le Congrès fédéral de La Rochelle en mai 2011. Le slogan choisi à l'époque montrait «Le bon cap vers de nouveaux défis». Ces défis ont été relevés avec succès et on peut d'ores et déjà affirmer que le cap a été maintenu.

Le 5<sup>ème</sup> Congrès fédéral a élu domicile du 19 au 21 mai 2015 sur la Côte d'Opale à Berck-sur-Mer à l'Hôtel REGINA. Cette station balnéaire familiale baignée par la Manche, au charme sauvage avec ses immenses plages de sable fin, aura sans aucun doute donné un goût de reviens-y aux amoureux de la nature et du Nord de la France à l'accueil si chaleureux.

150 militants, adhérents et responsables syndicaux CFTEC sont venus assister avec intérêt à ce Congrès.



Francis OROSCO, Président fédéral, prononce le discours d'ouverture.

Durant les quatre années qui nous séparent du Congrès de La Rochelle, la Fédération, comme un navire, a dû se battre « contre vents et marées » et affronter de nombreuses tempêtes sociales. A La Rochelle, la professionnalisation a été le maître mot et en bons professionnels l'équipage de ce navire a fait front ! Il rappelle le ROC (Représentativité, Organisation, Communication), tout ce qui assure le fonctionnement et la pérennité de la Fédération. Une gestion rigoureuse a été mise en place, tant au niveau du fichier fédéral, de la comptabilité que d'une meilleure communication. Les quatre secteurs ont mené des combats avec l'appui de la Fédération et, grâce à l'excellent travail des militants, ont ainsi assuré la représentativité de la CFTEC.

Francis remercie ses collaborateurs : Pierre RUBECK pour sa présence au pôle juridique et au Secteur Chimie ainsi que son soutien ; Eric GROH, en tant que Trésorier, pour sa rigueur et son investissement au pôle comptable ; Joseph MUNICH, qui a géré au quotidien les remboursements ainsi que la formation au côté d'Eric ; Olivier PAULET, qui, en tant que Secrétaire général, a dû affronter avec lui la gestion de ce navire fédéral, pas simple tous les jours ; Gilbert LECHARDEUR, dit Biloute, au Secteur Mines ; Paul FIASCHI, pour le secteur Textile dont il a géré les élections pour son Groupe Elis en collaboration avec Béatrice ORDONNEAU et des résultats à 70 % pour la CFTEC ; Pierre CARRIÉ, qui a réorganisé le Secteur Énergie à la demande de la Fédération malgré une période difficile ; Jean-Claude NEU, qui veille au bon fonctionnement des syndicats de par sa responsabilité au fichier fédéral ; Dominique VILLERS, qui a consacré de



## Mardi 19 mai

nombreuses années au bon fonctionnement de la Fédération ; Martine, qui gère au quotidien l'élaboration de LA COMÈTE ; Alice, qui participe à la relecture du journal avant validation ; Soraya, qui gère le site fédéral ; Catherine, dans le domaine administratif, courriers et comptes rendus de réunions ; Nadine pour sa présence à l'accueil et son aide au pôle comptable ; Nicole qui gère la comptabilité et les cotisations ; Michèle qui s'occupe de l'administratif des formations fédérales ; Andrée pour son travail au pôle juridique et Lydia au service fichier.

### MERCI à vous toutes et tous !

Sans oublier de remercier Jean-Louis DEROUSSEN, Vice-Président confédéral, grâce à qui ce congrès a pu être organisé à Berck-sur-Mer et qui n'a pu être présent, mais dit sa fierté de recevoir dans sa région la 5<sup>ème</sup> Fédération de la CFTEC.

Bienvenue également à nos partenaires qui nous accompagnent tout au long de l'année et plus particulièrement lors de ce Congrès (voir la double page qui leur est consacrée).

Francis OROSCO déclare ouvert le 5<sup>ème</sup> Congrès de la CFTEC-CMTE.



Avant la mise en place du bureau de vote, Pierre RUBECK propose de passer à l'adoption du Règlement intérieur qui a été adopté au conseil fédéral le 10 décembre 2014 et a été transmis aux syndicats le 19 janvier 2015, il est de ce fait adopté.

Le bureau de vote, composé de 5 personnes, est mis en place avec un membre de chaque secteur conformément aux statuts. Gilbert NIMESKERN, en tant que rapporteur de la commission des mandats, dans son compte rendu, donne le nombre de voix par Secteur et Syndicat. L'ensemble des porteurs de mandats est donc invité à aller retirer lesdits mandats.



Le 5<sup>ème</sup> Congrès fédéral est suspendu et le Congrès extraordinaire est ouvert en vue de la présentation des nouveaux statuts. Pierre RUBECK fait lecture des motions et amendements, des suppressions et rajouts reçus concernant les différents articles des statuts fédéraux. Dominique Villers prend la parole pour la commission de contrôle des motions et amendements, réunie le 24 mars 2015 et fait des propositions de synthèses.



Toutes les propositions n'ayant fait l'objet d'aucune intervention ou remarque dans la salle, il est procédé à un vote à main levée. A l'issue du vote, les nouveaux statuts ont été adoptés.

Les partenaires présents avec leurs stands pendant toute la durée du Congrès sont appelés à venir s'exprimer à la tribune, une double page leur est consacrée dans ce journal. Merci à eux pour leur présence tout au long de l'année aux côtés de la Fédération.



Après le déjeuner, c'est à Olivier PAULET, Secrétaire général, de présenter le rapport d'activité 2011-2015. Ces quatre années ont à la fois été courtes et longues de par la densité du travail effectué. Il rappelle également le ROC qui devait consolider et professionnaliser la Fédération dans son action, afin d'assurer la transition syndicale imposée par la loi de démocratie sociale de 2008. Tous les outils nécessaires ont été mis en place suite au congrès de

La Rochelle. L'inauguration en automne 2011 des nouveaux locaux confédéraux et fédéraux de Pantin, un nouveau logo avec son slogan « socialement responsable », l'occasion de recevoir des patrons d'entreprises de nos branches professionnelles, fut un événement majeur dans notre maison commune.

En 2012 la donne du dialogue social a changé avec l'élection présidentielle. La Fédération a participé activement aux différentes conférences sociales et environnementales, elle a écrit aux candidats aux élections ainsi qu'au Président de la République, afin de faire connaître ses doléances. La CFTEC-CMTE est porte parole des revendications du terrain et elle a souvent été la seule à les porter. En novembre 2012, le Forum fédéral de La Villette fut l'occasion de faire un point d'étape en clarifiant la situation de la Fédération avec une gestion comptable plus rigoureuse, une mise à plat et amélioration de la formation fédérale.



Comme lors de ce forum, chaque secteur va faire son bilan et présenter les points importants qui ont marqué la mandature 2011-2015.



Pierre RUBECK pour la Chimie, retrace le travail syndical effectué dans les 10 branches professionnelles du secteur ; négociations, élections, mais aussi reconstructions et remises sur pied de certains syndicats, de nombreux succès motivent les troupes. Tout n'est pas simple et les échecs font aussi partie des aléas du combat syndical. Des gros travaux sont en cours, mais le bilan est globalement positif.

Gilbert LECHARDEUR pour le Secteur Mines, rappelle le combat toujours en cours pour la préservation des acquis jusqu'au dernier ayant droit, notamment le Régime de Sécurité sociale minière, l'ANGDM qui gère les droits des mineurs, les avantages en nature ainsi que le personnel. Les mines sont fermées, mais les problèmes n'ont fait que s'accroître et la vigilance est d'autant plus de mise.



Paul FIASCHI pour le Textile, félicite le Nord/Pas de Calais pour ses 67 % aux dernières élections professionnelles, tout comme les 45 % dans la chaussure. Le textile existe encore en France, les difficultés sont nombreuses et former des équipes devient difficile, mais comme certains résultats le prouvent, il ne faut pas perdre espoir. 12 branches professionnelles composent ce secteur et la CFTEC est présente autant que possible

dans les entreprises, même si la plupart des produits sont fabriqués à l'étranger au prix de nombreuses vies humaines. La volonté des gouvernements n'a pas été de préserver le textile en France et c'est regrettable.

Pierre CARRIÉ pour le secteur Énergie, remercie Francis OROSCO, le Président fédéral, pour son soutien et sa présence à ses côtés dans les moments difficiles qu'il a vécus. Il présente les particularités du secteur et les difficultés pour le faire





fonctionner, mais qui n'ont pas été insurmontables. Certaines branches ont su progresser et gagner la représentativité, d'autres ont encore du pain sur la planche. Une nouvelle équipe se met en place, qui connaît les enjeux et qui aura la responsabilité de faire grandir la CFTC dans le Secteur Énergie. Bonne chance à elle.

Olivier PAULET reprend le cours du rapport d'activité avec l'année 2013, l'année où la représentativité de la CFTC a été validée.

La prochaine mandature 2015-2019 verra les 100 ans de la CFTC « **car, comme en 1919, en 2019, nous serons toujours là !** ». Le prochain congrès fêtera ce centenaire.

La représentativité n'est pas une fin en soi, c'est un vecteur, un outil pour continuer à faire entendre la position de la CFTC « **agir c'est proposer** ».

2013, l'année où la politique industrielle revenait au centre des préoccupations nationales. La Fédération a été au cœur de ce débat au travers de ses 36 branches professionnelles. Elle a été force de proposition.

En novembre, l'évolution des statuts confédéraux a porté la durée des mandats de 3 à 4 ans. Un nouveau Forum fédéral a permis de débattre et d'échanger une nouvelle fois sur des sujets comme la nouvelle gouvernance des CE, l'industrie et les leçons de la mondialisation, la fraude sociale etc. Tous ces débats et bien d'autres ont été ouverts lors des « **Petits déjeuners de la Fédération** ».

2014 et 2015 ont surtout concentré les plans sociaux et les délitements d'acquis sociaux ; les effets néfastes et dégâts d'une politique européenne dogmatique.

Un moment de mémoire important fut les 70 ans du Conseil national de la Résistance et la part importante que la CFTC y a tenue. Le manifeste écrit en 1943 a pausé les fondations des droits sociaux dans notre pays.



Olivier passe la parole à Jean-Claude NEU, Responsable Fichier fédéral, qui explique son fonctionnement et la nécessité d'une gestion rigoureuse des fichiers des syndicats. Il remercie Lydia, qui a fait valoir ses droits à la retraite, pour sa fidèle collaboration.

Il ne faut pas oublier le travail accompli par les services comptabilité et juridiques, tout comme celui de toute l'équipe fédérale et de son personnel administratif, Catherine, Nadine, Michèle, Soraya, Andrée et Lydia.

Pour Olivier, le bilan est positif, humainement et syndicalement. Restent des convictions !



Sa 1<sup>ère</sup> conviction est que la Fédération CMTE est une Fédération de l'Industrie et il faut qu'elle soit reconnue comme telle à tous les niveaux, confédéral et dans les Ministères.

Sa 2<sup>ème</sup> conviction est que « **sans travail, nous ne sommes rien** » !

La visibilité de la Fédération passe par la Comète, qui est devenue un incontournable, elle est la vitrine de la Fédération. Le stand Comète en est l'affirmation et retrace le passé, le présent et ouvre la voie vers le futur.



Dans l'équipe communication, il rappelle le rôle essentiel et vital de Martine dans la réalisation du journal, Soraya pour le site Fédéral et le travail de responsable communication accompli par Dominique VILLERS.

Les « **Petits déjeuners de la Fédération** » ont été des moments privilégiés pour l'instauration de débats de société, tels que la traçabilité sociale et la place des jeunes dans la société.

Un service juridique fédéral efficace a été mis en place afin de répondre aux attentes des syndicats, n'hésitez pas à y faire appel.

De ces quatre ans, il reste des questions en suspens :

- Un taux de syndicalisation au plus faible, pourquoi ?
- Répondons-nous aux aspirations des salariés ? Ce qu'ils attendent des syndicats a changé !
- Que sera le travail de demain ?



Il faudra s'adapter, évoluer syndicalement.

Olivier clôt ce rapport d'activité avec une citation d'Antoine de SAINT-EXUPÉRY, « **L'important n'est pas de prévoir l'avenir, c'est de le rendre possible** », c'est ce que l'équipe fédérale a essayé de faire durant ce mandat. Laissons les portes ouvertes, afin de rendre cet avenir possible.

Francis OROSCO remercie Olivier pour cette présentation complète de l'activité de la Fédération. Il rappelle que la Fédération est intégrée dans différentes Fédérations européennes et internationales telles que Industriall Européen et Industriall Global Union, ce qui représente un atout pour la CMTE dans tous ses secteurs.

Les thématiques soulevées dans le rapport d'activité lancent le débat avec la salle ; le travail du dimanche, la transition énergétique, la place du handicap dans le monde du travail, la nouvelle loi sur la formation professionnelle et bien d'autres problématiques inhérentes à chaque secteur ou branche. Ce débat clôture cette première journée.

Pierre RUBECK informe l'assemblée qu'un office religieux

## Mercredi 20 mai

La journée du 20 mai 2015 est celle des invités, qui nous ont fait l'honneur d'être présents au Congrès.



Le Maire de Berck-sur-Mer, Monsieur Bruno COUSEIN, invité à la tribune, accueille chaleureusement ce 5<sup>ème</sup> Congrès dans sa ville. Il fait l'historique de Berck, qui se compose de Berck Plage et de Berck Ville, commune la plus au Sud de la Côte d'Opale et la dernière du Pas-de-Calais avant la Somme. Elle se situe sur une plage de 15 km de long sur laquelle se pratiquent un certain nombre de sports de plage, dont le plus emblématique, le char à voile, mais aussi les rencontres internationales de cerf-volant. Une colonie de phoques que l'on peut approcher y a élu domicile. Le climat privilégié, l'air marin iodé ont amené au siècle dernier de jeunes malades de la tuberculose à se faire soigner à Berck. De nos jours, Berck jouit d'une excellente réputation au niveau rhumatologie, chirurgie orthopédique et neurologique avec des centres hospitaliers de renommée internationale.

Monsieur COUSEIN partage avec la CFTC de nombreuses



aura lieu en l'Église Notre Dame des Sables, en mémoire de tous ceux qui nous ont quittés durant ce mandat ainsi que les précédents. Il rappelle la mémoire de Czeslaw GIBALA, Trésorier fédéral adjoint et rédacteur en chef de La Comète, parti prématurément en décembre 2007.

Pour la partie historique et architecturale, l'Église Notre Dame des Sables est un édifice de près de 130 ans avec une charpente apparente en pitchpin (sapin rouge d'Amérique) d'une rare élégance, qui en fait un monument unique dans le Nord de la France.



valeurs dont la solidarité et l'épanouissement de l'homme. Il affirme sa fierté d'accueillir le Congrès de la CMTE dans sa ville et recevra une délégation à l'hôtel de ville en fin d'après-midi. Il souhaite à tous un excellent congrès.

Nous avons également l'honneur de recevoir Philippe LOUIS, Président confédéral, et Bernard SAGEZ, Trésorier confédéral, venus participer aux travaux du Congrès pour cette matinée.

Bernard SAGEZ prend la parole et remercie l'équipe dirigeante pour cette invitation. Les deux sujets qu'il a souhaité aborder sont la vie de la Fédération et de la Confédération



au sein de la maison commune de Pantin ainsi que le financement des organisations syndicales et patronales et son effet sur toutes les organisations syndicales.

Pour ce qui concerne la Maison commune, les choses n'ont pas toujours été simples au départ, mais à force de discussions avec les différents partenaires présents dans les locaux, dont la CMTE, des solutions ont pu être trouvées. La situation financière est stabilisée grâce à une gestion rigoureuse et un travail en commun efficace.

Le financement des organisations syndicales ne se fait pas uniquement sur les fonds propres, les cotisations, mais aussi par le paritarisme et la participation à des missions d'intérêt général avec une totale transparence, voulue par le gouvernement. Les règles établies par les textes de loi sont favorables aux organisations syndicales avec une répartition équitable des aides pour une même mission et un même travail. Il en est de même dans le domaine de la formation syndicale, où les financements se font sur une part variable et fixe, bien sûr en fonction de l'audience, mais en prenant aussi en considération les résultats entre 3 et 8 %. La CFTC a donc été favorable à cette législation. Les choses sont en train de se mettre en place avec quelques difficultés et les fonds ne sont pas encore arrivés dans les confédérations. Le problème se pose dans la prise en charge des pertes de salaire qui restent à la charge de la confédération pour l'instant à hauteur de 80 euros net par jour et par personne, pour ne pas mettre un frein à la formation syndicale.

Après la présentation de ces deux points, Bernard SAGEZ, laisse la parole au Président confédéral, Philippe LOUIS. Celui-ci dit son plaisir d'être présent à ce congrès. Il va essayer de clarifier le positionnement confédéral quant aux différents accords signés.

Le positionnement de la CFTC en ce qui concerne la signature de l'accord ANI en 2013 est dans la droite ligne des motions d'orientation issues de différents congrès de ces dernières années. Tous ces éléments, tout comme le statut du travailleur, donnent une perspective à suivre.

Il met en avant le courage des syndicalistes qui négocient des accords



dans les entreprises, notamment l'accord ANI. Les luttes ont parfois été âpres, mais les résultats positifs. Il ne faut surtout pas se décourager !

La signature de l'accord ANI en 2013 a produit des effets positifs dont il faudra savoir tirer les bénéfices.

De la souplesse a été donnée aux entreprises par la négociation de plans de sauvegarde de l'emploi, qui ont plutôt bien fonctionné, et par les accords compétitivité avec moins de résultats.

D'importantes avancées pour les salariés ont été mises en place : la complémentaire santé pour tous les salariés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; le compte personnel formation, anciennement DIF, que le salarié conserve tout au long de sa carrière ; les droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi ; le temps partiel à 24 heures.

La CFTC a également signé l'accord sur le Pacte de responsabilité, elle est intervenue auprès du Président de la République, afin que certains points défavorables aux salariés et aux familles soient revus. Les entreprises devaient s'engager à réinvestir la baisse des charges dans l'emploi et non dans les dividendes et la délocalisation. Cet accord n'a pas encore porté tous ses fruits, aux branches de négociateur, très peu l'ont fait jusqu'à présent. La politique de la CFTC est d'attacher des droits à la personne pour que chacun puisse avoir un parcours professionnel sans perdre ses droits à chaque changement d'entreprise.

La négociation sur le dialogue social n'a pas abouti, plus par la faute du patronat que des organisations syndicales. Ce texte ne permettait plus le cumul des mandats, mais les avantages pour la CFTC étaient nombreux avec notamment plus d'heures de délégation mutualisables et l'assurance d'avoir des élus dans les entreprises malgré un pourcentage minime. Un accord n'a pu être trouvé et la loi nous est moins favorable et sera votée d'ici le mois de juillet.

Le point des retraites est un dossier ô combien difficile. Les Retraites complémentaires sont sous les feux de la rampe avec un gros problème budgétaire et des réserves qui fondent comme peau de chagrin, plus vite dans le régime AGIRC que dans le régime ARRCO. Des solutions sont à l'étude pour équilibrer et pérenniser ces régimes sans pénaliser de trop les salariés et les futurs retraités. Un autre point qui pose problème est le déficit de l'UNEDIC avec des négociations difficiles en perspectives.



La représentativité est plus que jamais d'actualité, les syndicats doivent faire remonter les résultats des élections, afin que la Confédération puisse avoir une visibilité de ce que pourrait être le futur résultat national et le travail syndical à effectuer sur le terrain là où des faiblesses apparaissent. Un gros travail d'amélioration est à effectuer pour les élections TPE où les résultats sont encore trop faibles. Le Congrès confédéral de novembre sera le point de départ de cette campagne électorale.

Philippe LOUIS, après ce tour d'horizon, est à disposition de l'assemblée pour les nombreuses questions auxquelles il répond avec toute sa compétence et son savoir.



Après une pause bien méritée, les travaux reprennent avec le vote sur le rapport d'activité 2011-2015 du Secrétaire général, Olivier PAULET. Il est adopté à l'unanimité.



Olivier présente les candidats au conseil des listes A et B avec la projection d'un diaporama des photos de chacun.

Un point crucial de l'ordre du jour est abordé, celui de la présentation des comptes par le Trésorier fédéral, Eric GROH, appuyé par Anne MARCHAL, expert comptable, et le commissaire aux comptes, Christophe THIEBAUT.



Eric fait l'historique des événements depuis le dernier congrès. L'Etat des comptes nécessitait un assainissement. Pour ce faire, une réorganisation du pôle comptable a été opérée afin de parvenir à relever ce challenge, en collaboration avec Nicole DUBAR, Nadine MEURS et Joseph MUNICH, Trésorier adjoint ; Eric les remercie tous.

La charte financière nécessitait un toilettage avec la mise en place de règles plus strictes. Une circulaire financière en complément de celle de la Confédération a été mise en place, elle tient compte des spécificités de la Fédération. Un logiciel comptable commun aux 4 secteurs permet d'avoir une meilleure visibilité des comptes de chacun.

Les relations avec les partenaires ont été renforcées et consolidées.

Il faut noter que les syndicats respectent scrupuleusement les consignes fédérales.



Eric remercie tout particulièrement le Président fédéral, Francis OROSCO, pour sa confiance et la liberté totale qu'il a laissée à l'équipe comptable pour s'organiser et travailler.

Au tour d'Anne MARCHAL, expert comptable de la Fédération, de présenter les comptes des années 2011 à 2014. L'évolution est globalement positive et l'équilibre financier a été rétabli grâce à une gestion rigoureuse, sous son œil bienveillant et sa main de fer dans un gant de velours ; la Fédération salue son travail.



Serge BOULINGUEZ fait le rapport de la Commission de vérification des comptes, qui conformément à l'article 25 des Statuts fédéraux, a effectué un contrôle, le 16 avril 2015 à la Fédération à Pantin. La Commission certifie l'exactitude des écritures et la bonne tenue des comptes et propose que quitus soit donné au Trésorier sortant.

Enfin, Christophe THIEBAUT, Commissaire aux comptes, souligne l'importance du travail effectué ces 4 dernières années, tant par le pôle comptable de la Fédération que par Anne MARCHAL. Partant d'une situation complexe, la progression de la qualité des comptes est indéniable et les certifications ont été accordées sans réserve.



La qualité des comptes intervient également dans la représentativité, du fait de l'obligation de leur publication. Il faut que tous les syndicats de la Fédération en soient conscients pour leur avenir.

Francis OROSCO annonce avec une grande satisfaction que la certification des comptes 2014 a également été obtenue sans réserve. La Fédération peut être fière de tenir ce Congrès avec la totalité des certifications obtenues.

Après quelques questions-réponses, il est procédé au vote du rapport financier et du quitus au Trésorier ; celui-ci est voté à l'unanimité.

Olivier PAULET rappelle les procédures de vote pour le nouveau conseil, qui aura lieu dans l'après-midi.



Pour clore cette matinée, Eric GROH fait une présentation de la formation fédérale. Au Congrès de La Rochelle, comme au Forum de La Villette, le souhait avait été émis de restructurer la Formation, et c'est ce qui a été fait, tant au niveau administratif avec l'aide de Michèle BENZAKEN, que du nombre et de la qualité des formations et des formateurs encadrés et accompagnés par Joseph MUNICH. Le bilan est positif et le succès croissant.



Olivier souhaite la bienvenue à Jacqueline VALLY, Présidente de l'UNAR CFTC, et la remercie pour sa présence au Congrès de la CMTE.

L'après-midi débute par le tirage de la tombola organisée par notre partenaire MUTEX (voir double page partenaires).

Les travaux reprennent avec la présentation du Rapport d'orientation par le Secrétaire général, Olivier PAULET. Ce rapport a été réalisé par Gilbert LECHARDEUR, Pierre RUBECK, Dominique VILLERS et lui-même. Il en fait lecture.



Les principaux points mis en avant dans ce rapport sont :

- Une Fédération pérenne
- Des leviers pour l'action :
- La formation fédérale
- La coordination des branches
- Le pôle juridique
- Le pôle comptabilité
- Le pôle communication
- Les secteurs.
- Un horizon : 2017
- Un projet pour notre avenir
- Un projet et une équipe pour réussir.

**En conclusion :** Agir collectivement pour une victoire collective. Faire vivre la CFTC qui est aux côtés des salariés et des citoyens de ce pays depuis 1919 !

Le débat est lancé sur toutes les thématiques évoquées, avec de nombreux échanges sur les inquiétudes, critiques, revendications, interrogations, propositions.

Avant la poursuite des travaux, HARMONIE MUTUELLE procède au tirage de sa tombola (voir double page partenaires).

Olivier poursuit sur le Rapport d'Orientation et fait des propositions de modification du texte pour les points suivants :



- Dans la formation syndicale, la communication doit y trouver sa place et être renforcée ;
- Pour le pôle communication, prendre des positions et les faire connaître, une visibilité accrue et des moyens adaptés ;
- La remontée des informations de la part des secteurs ;
- Pour l'échéance 2017, une équipe devra être opérationnelle le plus rapidement possible.

Le Rapport d'orientation est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Gilbert LECHARDEUR proclame les résultats des votes pour le nouveau conseil.

<b>Les élus liste B sont :</b>	<b>Liste A :</b>
<b>Secteur Chimie :</b>	<b>Secteur Chimie :</b>
Jean-Marc SCHROETER	Christian BILLEBAULT
Francis OROSCO	Joseph MUNICH
Yann CHAUCHEPRAT	Jean-Claude NEU
Pascal REGLEY	Pierre RUBECK
Gilles BOUDIN	<b>Secteur Mines :</b>
<b>Secteur Mines :</b>	Chantal BOURG
Eric GROH	Hervé FLUET
Michel LEMAIRE	Francis LUCAS
Robert JUTKOWIAK	Raphaël MARGHERITA
Joane CANIVET	<b>Secteur Textile :</b>
Patrice UREK	Béatrice ORDONNEAU
<b>Secteur Textile :</b>	Paul FIASCHI
Martine ROUSSEL	Dominique HERNANDEZ
Angélique NIQUET	Dominique JEANNETEAU
Patrick CROMBEZ	<b>Secteur Énergie :</b>
<b>Secteur Énergie :</b>	Didier BEVALOT
Pierre CARRIÉ	Jocelyne FERNANDO
Pascal PROUFF	
Jean ALESSANDRI	2 sont en attente de désignation définitive.
Olivier PAULET	

La séance est suspendue et le conseil se réunit pour élire le bureau.



En début de soirée, une délégation s'est rendue à l'Hôtel de Ville de Berck sur l'invitation du Maire, Monsieur COUSEIN. Cette rencontre a permis d'échanger, mais aussi à la Fédération de présenter ses quatre secteurs, son travail syndical, ses projets et ses objectifs. Francis OROSCO a remis au Maire un cadeau issu du Secteur Chimie, des

## Jeudi 21 mai

Eric GROH ouvre la séance et présente le bureau issu du conseil élu le 20 mai.

- Président :** Francis OROSCO  
**Secrétaire général :** Pascal PROUFF  
**Trésorier :** Eric GROH  
**Vice-Présidents :**  
 Pierre RUBECK  
 Paul FIASCHI  
 Pierre CARRIÉ  
 Hervé FLUET  
**Secrétaires généraux adjoints :**  
 Francis LUCAS  
 Jean-Claude NEU  
 Dominique JEANNETEAU  
**Trésoriers adjoints :**  
 Joseph MUNICH  
 Béatrice ORDONNEAU

Il remercie et présente individuellement l'ensemble du personnel de la Fédération qui, par son travail, contribue au bon fonctionnement de la CMTE.

Le Secrétaire général, Pascal PROUFF, présentera plus tard dans la matinée la Motion d'orientation qui sera rédigée par le groupe de travail.



verres en cristal de Saint-Louis gravés en souvenir du 5<sup>ème</sup> Congrès de Berck-sur-Mer.

La journée est clôturée par un repas festif et amical dans la convivialité et la détente.



Cette matinée est également dédiée à une table ronde sur les sujets d'actualité du moment, présentée par Jean-Michel CERDAN, chargé d'animer le réseau des branches professionnelles pour la Confédération.



La restructuration des branches professionnelles est un chantier vital et doit être bien menée. Fusionner 700 branches pour aboutir à 100 branches en 5 ans n'est pas simple.

La Confédération participe activement aux négociations et reste particulièrement vigilante pour la défense des intérêts des salariés, par exemple dans la négociation des conventions collectives dans le respect de toutes les spécificités. Des réflexions doivent s'engager au niveau des Fédérations avec les négociateurs de branches. La Fédération CMTE compte 36 branches professionnelles.

Les impacts de la restructuration risquent d'être difficiles à gérer, notamment au niveau de la représentativité, mais



aussi des statuts sociaux des salariés et de la qualité du dialogue social en cas de fusion des branches.

La Confédération est présente aux côtés des Fédérations pour les assister dans le processus de négociation.

Jean-Michel, après un exposé détaillé, se prête de bonne grâce aux questions-réponses avec toute la fougue qu'on lui connaît.

Pascal PROUFF fait ensuite lecture du projet de Motion d'orientation du 5<sup>ème</sup> Congrès proposé par le groupe de travail composé de Francis LUCAS, Jacques SIEBERT, Olivier PAULET et lui-même. Cette motion est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité. Voir texte ci-contre page 13.



Comme toutes les bonnes choses ont une fin, le moment est venu pour le Président, Francis OROSCO, reconduit dans ses fonctions, de clôturer les travaux du 5<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC-CMTE.

La Fédération a reçu ses syndicats avec beaucoup de joie. Ces 3 jours de Congrès ont été riches et intenses tant par les sujets traités, les débats avec les congressistes, que les interventions des invités. Le Congrès est un moment privilégié pour mettre à plat et dire les choses,

mais il doit allier l'utile à l'agréable, des moments de détente pendant les pauses et les repas, tout comme la soirée festive ont permis de décompresser, d'effacer les tensions, de discuter et se retrouver dans la convivialité.

La CMTE est dans les starting-blocks pour la représentativité de 2017.

Le Congrès confédéral aura lieu en novembre à Vichy et ce sont les structures qui vont voter et mettre en place une nouvelle équipe. Les Fédérations ont besoin d'être entendues et les positions confédérales parfois mieux expliquées.

L'équipe fédérale nouvellement élue ne va rien changer à la feuille de route et poursuivre le travail accompli jusqu'à présent, continuer à faire évoluer la CMTE ; améliorer la communication tant à l'interne que vers l'extérieur par des communiqués de presse, faire remonter les informations afin qu'elles paraissent dans La Comète, sur le site internet



et la Météo sociale. Aux militants de faire connaître leurs entreprises et ce qu'il s'y passe. La Fédération compte sur vous !

Elle est au plus près de ses 4 secteurs pour avancer ensemble.

Les portes de la Fédération seront toujours ouvertes et chacun sera le bienvenu. Le personnel fédéral est là, accueillant, souriant, prévenant et Francis les en remercie. Il remercie également Alice pour sa présence, son militantisme CFTC sans faille ainsi que sa collaboration, notamment à la relecture du journal.

Un point d'étape sera fait régulièrement, comme dans le mandat précédent lors des Forums.

Nous devons la réussite de ce Congrès à tous les participants, à l'équipe d'organisation et aux assistantes de la Fédération que nous remercions pour leur investissement et leur disponibilité. La Fédération remercie également la direction et le personnel de l'Hôtel Régina pour son professionnalisme et sa gentillesse.

Francis souhaite un bon retour à tous les congressistes et les assure du soutien de la Fédération dans un objectif commun. C'est grâce à ses militants que la Fédération est connue et reconnue, ainsi qu'à l'excellent travail effectué au quotidien avec courage et persévérance.

**Martine ULTSCH**



# Motion d'Orientation



*Dans un monde en perpétuelle évolution, où le profit est roi, l'humain n'est plus au centre des préoccupations. Les nouvelles technologies, la mondialisation, l'absence de règles, la concurrence à outrance sont autant d'obstacles dressés devant les travailleurs.*

*Depuis plus de 10 ans, des centaines de milliers d'emplois ont été détruits dans nos industries. Que ce soit dans la Chimie, dans les Mines, dans le Textile et dans l'Energie, le quotidien est fait de plans sociaux dans le médicament, de fermetures de raffineries, d'attaque de la sécurité sociale minière, voire la disparition du Made In France dans le textile notamment. Notre Fédération est au cœur de ces bouleversements.*

*En menant l'action dans nos 36 branches professionnelles, chacun peut constater les limites du dialogue social imposé par le MEDEF et les différents gouvernements successifs. La CFTC-CMTE a toujours mis l'humain au centre de ses préoccupations. Agir, proposer, construire, en prenant en compte la réalité économique, le respect, la famille et le droit de chacun à vivre dignement. Voilà, les valeurs que nous devons porter chaque jour.*

*Dans cette situation dégradée, force est de constater qu'une fois encore les salariés et les demandeurs d'emploi sont victimes de l'absence de perspectives des entreprises et des politiques. Au travers des accords ANI, le CPF notamment, nous avons essayé de remplir notre mission de partenaire social. Notre pays dispose pourtant de solides atouts, des ressources terrestres, la capacité à transformer nos matières premières, les nouvelles technologies, des femmes et des hommes pour affronter les défis du 21<sup>ème</sup> siècle.*

*Cela passe par un retour à la confiance, cela passe par une politique de proximité, cela passe par la subsidiarité de nos bassins d'emplois, cela passe par une vraie politique d'investissement tant française qu'euro-péenne. Cela passe également par une redistribution équitable des richesses. La formation doit être le levier de toutes nos actions de demain, afin de permettre aux salariés d'appréhender les évolutions technologiques et les contraintes de production. La France doit redevenir une terre industrielle.*

*Créer c'est résister. Résister c'est créer. La Fédération CFTC-CMTE sera dans tous les combats pour proposer et agir.*

*Notre histoire CFTC a démontré que nous étions capables d'accompagner l'Homme depuis une centaine d'années. Nous démontrerons que 2019 sera une très bonne année pour la CFTC.*

**VIVE LA CMTE  
VIVE LA CFTC**



**Spécial 5ème Congrès  
de la Fédération CFTEC**  
Chimie  
Mines  
Textile  
Énergie

Un Congrès est un moment privilégié pour s'exprimer et trouver des réponses à ses interrogations. Les interventions lors des questions/réponses ont été nombreuses, intéressantes et souvent pertinentes.



# de bons moments des retrouvailles des échanges...



Philippe LOUIS, dans son intervention, a rappelé la signification du C de Chrétien, qui fait la spécificité de la CFTEC.

La «Morale sociale chrétienne» doit rester au cœur de l'action syndicale, dans les rapports humains et le respect de la dignité de chaque personne.







# Nos partenaires nous accompagnent...



Nous remercions MUTEX et HARMONIE MUTUELLE pour leur contribution à la tombola du 20 mai. Félicitation aux gagnants !



## De la CAN

### vers le Régime général....

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les prestations des quelque 136 000 bénéficiaires du régime minier sont traitées par le régime général, tout comme les rentes AT-MP.

Inscrit dans la COG 2014/2017, ce transfert est une étape importante dans la vie du régime. Après le mandat de gestion à la CDC pour la partie vieillesse, le transfert de l'ASS à l'ANGDM, toute l'activité Assurantielle est désormais traitée par deux CPAM. Celle de l'Artois et celle de la Moselle.

La CFTC, lors des discussions sur le mandat de gestion confié au régime général a exigé le maintien de l'ensemble des droits attachés à ce régime (100 %, non application des franchises et participations forfaitaires). L'affilié et l'ayant droit ne doivent pas faire les frais de cette restructuration.

Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, a rappelé à plusieurs reprises l'engagement intangible de la Nation à l'égard de la corporation minière : les droits des mineurs seront maintenus, respectés et financés, quelles que soient les évolutions de structure que le régime sera amené à conduire et ceci jusqu'au dernier ressortissant.

Le mandat de gestion permettra aux anciens mineurs et aux ayants droit de réaliser les démarches administratives pour leur compte, de disposer de services dédiés et personnalisés. Ainsi, chaque assuré du régime spécial de sécurité sociale dans les mines pourra ouvrir un compte personnalisé sur Internet proposant des services dédiés disponibles 24h/24h et 7j/7j : suivi des remboursements, édition des attestations et des décomptes, demande de CEAM ou de carte Vitale.

Afin de simplifier les échanges avec l'Assurance Maladie, une adresse postale unique sera créée pour l'envoi de la correspondance de tous les assurés du régime, quel que soit leur lieu de résidence.

Lors du dernier Conseil d'Administration de la CAN, la CFTC a demandé de maintenir des points d'accueil dans les régions, soit centre de santé soit centre administratif.

Afin de mener à bien ce mandat de gestion, 119 agents ont intégré 19 CPAM différentes, soit dans le cadre d'une mise à disposition soit dans le cadre d'un transfert de contrat de travail.

#### Et maintenant, quelle activité pour la CAN ?

La première orientation vise à moderniser et à adapter l'offre de santé pour qu'elle réponde mieux aux besoins de santé des populations dans les territoires. Pour ce faire, une recombinaison de l'offre de soins est nécessaire, afin d'être en cohérence avec les schémas régionaux définis par l'ARS.

La deuxième orientation est de ramener l'offre de santé à l'équilibre.

La CFTC, consciente des enjeux pour l'après 2017, mettra toute son énergie à pérenniser cette activité tout en respectant la meilleure qualité de soins possibles pour les populations ainsi que les personnels dédiés à cette mission.

Eric GROH



## Réorganisation au CEA/DAM

### Allons-nous gagner en efficacité ?

De 1995 à 1999, la Direction des Applications Militaires (DAM) du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) a connu de gros bouleversements avec la fermeture de trois sites en région parisienne. Cette réorganisation avait été mise en place, afin de relever le défi majeur du pays à savoir réussir la simulation.

En effet, depuis la signature en 1996 du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE), la France s'est engagée à ne plus jamais réaliser d'autres essais nucléaires. Maintenant, les essais nucléaires sont effectués à l'aide de simulations et d'expériences de fissions et fusions à très petite échelle.

Ce but a été atteint. Le Président de la République a confir-



■ Manifestation devant le Siège du CEA à Saclay

mé le maintien des programmes de la dissuasion au CEA/DAM sur un horizon de 25 ans.

Le nouveau défi pour le CEA est de préserver et sécuriser la dissuasion de la France tant au niveau technique (évolution du contexte stratégique et/ou technologique) que financier (futurs lois de programmation militaire).

Afin de réussir cette nouvelle mission, le CEA/DAM ne veut pas prendre de risque pour son avenir.

Lors de la séance du Comité National (l'équivalent d'un CCE) du 27 avril 2015, le projet de réorganisation suivant a été présenté aux organisations syndicales :

- Fermeture du site du Ripault (région Touraine) avec pour conséquences :
  - Transfert des activités et équipes techniques du Ripault vers le CESTA (région Aquitaine) : 343 salariés concernés.
  - Redéploiement des activités soutien/support du Ripault : 199 salariés concernés.
- Réorganisation du site de DAM Ile de France (région Parisienne) avec pour conséquences :
  - Transfert d'une unité importante vers d'autres unités du même site (116 salariés) et vers le CESTA (99 salariés concernés).
  - Redéploiement des activités soutien/support de cette même unité : 30 salariés concernés.
- Proposition à la Région Centre de maintenir le projet Lavoisier avec le maintien de la coopération de CEA/TECH (unité de Recherche Technologique).
- Les sites de Valduc (région Bourgogne) et de Gramat ne sont pas impactés.

#### Réponses de la Direction à nos questions :

##### Pourquoi ces transferts ?

*Le besoin en compétences scientifiques et techniques et la contrainte du maintien d'effectif global obligent à une nouvelle réduction d'effectif du soutien et une baisse du coût de fonctionnement.*

*L'effort de mutualisation effectué depuis plusieurs années a atteint le maximum qui puisse être réalisé. Il ne reste plus que la solution de la fermeture d'un centre.*

##### Pourquoi au CESTA en région Aquitaine ?

*Ce site a la capacité d'accueillir toutes ces nouvelles équipes dans un même environnement proche de partenaires industriels tels que Thalès, Safran, Dassault, Airbus, etc.*

*Rassembler sur un même site, tous les acteurs travaillant sur des thèmes similaires pour plus d'efficacité, de réactivité,*



■ Manifestation au CEA/Saclay



■ Manifestation aux Invalides à Paris près du Ministère des Armées et Assemblée Nationale

*mais aussi résoudre la taille critique de certaines équipes.*

*Le coût financier de la construction des nouvelles structures n'aura aucun impact sur les programmes.*

##### Quelle échéance ?

*L'échéance est prévue pour 2017/2018.*

*Lors de la réunion du Comité National du 12 mai 2015, le CEA/DAM a proposé la création d'une commission du Comité National composée de salariés élus et habilités Secret Défense, afin d'apporter des précisions classifiées pour un éclairage plus précis. Ces échanges permettront aux organisations syndicales d'émettre un avis motivé. Cette commission sera dissoute dès l'avis du Comité National formulé.*

Aujourd'hui, les salariés sont quelque peu désorientés par cette décision de réorganisation. Les personnels du soutien/support, qui devront être redéployés, sont très inquiets sur leur avenir. Ils refusent ce projet.

Décidés à ne pas se laisser faire, les salariés du Ripault ont décidé de se rassembler sur Saclay, le 9 juin 2015, jour du Comité National. Les 6 autocars (300 salariés) sont arrivés vers 10h30/11h00.

Après avoir manifesté devant le bâtiment du Siège où se tenait la réunion, les salariés et les organisations syndicales sont partis pour un rassemblement aux Invalides à Paris, proche du Ministère des Armées, où une délégation inter-syndicale a été reçue.

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner plus de précision.

**Rappel :** La compromission d'un secret de la défense nationale (prise de connaissance non autorisée d'un secret, divulgation, destruction, etc.) est définie et réprimée par les articles 413-11 et 413-11-1 du code pénal (cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende).



Jocelyne Fernando  
Secrétaire Générale du SNEN/CFTC

## ♪ J'me présente, je m'appelle Engie, ♪ j'voudrais bien réussir ma vie, être aimée ...

Compagnie financière de Suez, Compagnie de Suez, Suez Lyonnaise des Eaux, Suez, Gaz de France, GDF Suez, le Groupe énergétique abandonne toute référence à ses origines, fait « table rase » du passé et se rebaptise **Engie** !

La Direction du Groupe a souhaité avoir un **nom simple et court**, prononçable **dans toutes les langues**, évoquant l'énergie, utilisable partout...

Pour la CFTC, une marque est un actif immatériel définissant l'identité d'une entreprise. Elle génère une demande sûre et régulière, rassure le consommateur et le fidélise. La marque apporte à son propriétaire la certitude de bénéfices présents et futurs et devient ainsi créatrice de valeurs pour l'entreprise.

La CFTC regrette la disparition de la marque « GDF Suez ». La CFTC considère que la richesse d'une marque n'est pas un glorieux passé inaliénable qu'il faut vénérer à tout prix mais un patrimoine qu'il est nécessaire d'activer par l'innovation et la communication plutôt que par le changement de marque.

On n'a pas deux fois l'occasion de faire une bonne première impression !

Même si « NG », prononcé en anglais, peut faire penser à « Natural Gaz », on est loin du compte ! Plus qu'une transformation, il s'agit d'une véritable disparition !

Au total, l'opération risque de coûter plusieurs dizaines de millions d'euros (protection juridique de la marque, campagnes publicitaires, habillage des différents sites et des milliers de véhicules avec le nouveau logo bleu clair...). Une marque disparue reste souvent présente dans la culture populaire, surtout si elle a un important facteur affectif.

**Une entreprise qui oublie son histoire ne prend-elle pas le risque de ne pas avoir d'avenir ?**

La CFTC se souvient ...



**Propos de la direction avant la fusion de Gaz de France et Suez :**

- « Le nouveau Groupe s'appuiera sur des positions fortes et un capital de marques commerciales et d'enseignes, reconnues en Europe et dans le monde. En France, la commercialisation de l'énergie sera effectuée sous la marque Gaz de France ... »
- « Nous avons voulu une fusion entre égaux, c'est un choix simple et fort, c'est celui du respect des cultures, du respect de l'histoire et du respect des personnes... »

Avec l'annonce de la transformation du groupe, ce n'est que le début d'une nouvelle histoire !

Mais quelle sera-t-elle ? La suite au prochain numéro....

Franck LECLERCQ  
et toute l'équipe GDF SUEZ SA

## Mutations du Secteur de l'Énergie

Le 30 juin 2015 l'UFE (Union Française de l'Electricité) et l'UNE-MIG (Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières) ont organisé un séminaire sur les mutations à l'oeuvre dans le secteur de l'Énergie.

A cette occasion, des intervenants, représentants de l'Etat, des Collectivités territoriales, de l'enseignement, des Employeurs de l'Industrie et des Fédérations syndicales ont apporté au débat leur expérience et leurs convictions.

En première partie, Monsieur Patrice GEOFFRON, Directeur du Laboratoire d'Economie et Professeur à l'Université Paris-Dauphine, a présenté Les évolutions du Panorama mondial de l'énergie.

Sa vision s'appuie sur :

- l'apport au fil du temps des différentes sources d'énergie



- une perspective de la demande des pays émergents à l'horizon 2040



- un constat des ressources disponibles



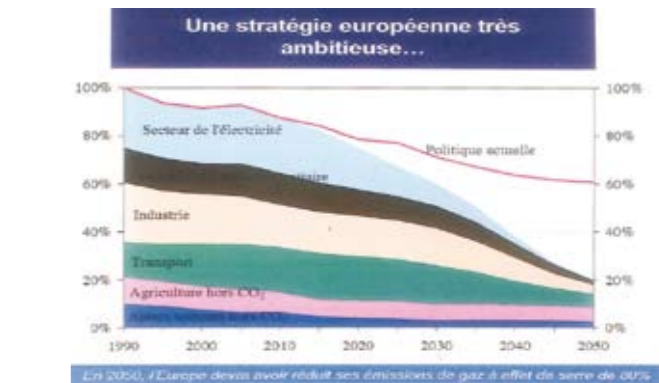
- le potentiel d'énergies renouvelables



- un prix du baril très fluctuant



- un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre



Ces éléments ont permis de mieux percevoir les enjeux, mais aussi les risques et les opportunités devant nous.

En seconde partie, parmi les représentants de la table ronde sur l'évolution de la demande des clients, notre Président fédéral, Francis OROSCO, a rappelé que la Fédération CFTC-CMTE était attachée au soutien de l'Industrie française, notamment les électro-intensifs, particulièrement sensibles aux variations de prix de l'énergie, car de très gros consommateurs.

Ces travaux éclaireront certainement la prochaine rencontre de la COP 21 sur le Changement climatique organisée par la France, à Paris en décembre 2015.

Pascal PROUFF

## Les changements...

### Augmentation de l'allocation chômage au 1<sup>er</sup> juillet

Les 1,6 millions de chômeurs bénéficiant de l'allocation minimale et des allocations d'aide au retour à l'emploi vont bénéficier d'une revalorisation de 0,3%.

l'allocation minimale passe à 28,67 euros par jour et la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) passe à 11,76 euros par jour.

### Augmentation du smic au 1<sup>er</sup> juillet ?

Auparavant la hausse du SMIC était au 1<sup>er</sup> juillet, elle est ensuite passée au 1<sup>er</sup> janvier mais l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet peut avoir lieu si l'indice des prix à la consommation (inflation) augmente trop vite.

Le SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2015 ne va pas bouger car l'inflation est très faible... en effet en février 2015 les prix à la consommation ont augmenté de 0,7% mais on a une inflation de -0,3% sur un an. Autant dire que la revalorisation du SMIC en milieu d'année n'est pas possible.

Il va falloir se contenter de la dernière augmentation du SMIC qui était de 0,8% ce qui donne un SMIC horaire brut au 1<sup>er</sup> juillet 2015 de 9,61 euros soit 7,53 euros net.

Le SMIC mensuel net au 1<sup>er</sup> juillet 2015 est de 1142,07 euros et 1445,41 euros brut.

### Les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité...

**Les tarifs réglementés du gaz** appliqués par GDF Suez baissent en moyenne de 1,3 % le 1<sup>er</sup> juillet 2015. La diminution sera de 0,3 % pour ceux qui utilisent le gaz pour le chauffage et de 1 % pour ceux qui en font un usage pour la cuisine et l'eau chaude.

**Les tarifs réglementés de l'électricité** augmentent de 2,5 % en moyenne au 1<sup>er</sup> août 2015.

### Des réformes pour la santé

- **L'application du tiers payant aux bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé**



(ACS). L'ACS est un coup de pouce financier destiné aux ménages dont les revenus sont modestes mais trop élevés pour bénéficier de la CMU complémentaire. Elle prend la forme d'un «chèque santé» que le bénéficiaire présente à sa mutuelle ou son assureur pour réduire le montant de sa cotisation annuelle. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les personnes souhaitant souscrire une complémentaire grâce à l'ACS doivent également choisir parmi une liste de onze offres publiées par le gouvernement fin avril. 1,2 million de personnes bénéficiaient de ce dispositif à la fin 2014.

- **Hausse du plafond pour la CMU.** Le 1<sup>er</sup> juillet, le plafond de ressources pour bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est passé à 8644,52 €/an pour 1 personne seule, soit une hausse de 0,6 % (décret n° 2014-782 du 7.7.14). Même hausse des plafonds pour l'aide à une complémentaire santé (ACS).
- **Le signalement des allergènes obligatoire** sur les produits alimentaires préemballés. Les points de vente et de restauration doivent désormais indiquer systématiquement aux clients la présence de quatorze substances provoquant des allergies ou des intolérances. Les professionnels peuvent soit l'indiquer dans leurs menus soit l'afficher clairement à l'intérieur de l'établissement.
- **Le seuil limite d'amiante abaissé.** La valeur limite d'exposition aux matériaux cancérigènes pour les travailleurs concernés est divisée par dix, passant de 100 à 10 fibres par litre. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, le nombre de cancers induits par l'amiante, interdit depuis 1997, ne cesse aujourd'hui d'augmenter. Il serait responsable de près de 5000 maladies chaque année.

### Baisse des allocations familiales au 1<sup>er</sup> juillet 2015

Baisse des allocations familiales pour les familles les plus aisées. Ces allocations seront divisées par deux pour les foyers avec deux enfants gagnant plus de 6000 euros net par mois. Les familles avec deux enfants gagnant plus de 8000 euros par mois verront, quant à elles, leurs allocations divisées par quatre. 485.000 familles, soit 10% des

bénéficiaires, vont ainsi voir leurs allocations abaissées dès le 5 août, date des versements sur les prestations de juillet.

### Plafonds de ressources annuelles pour les allocations familiales

Tranche de revenus annuels en fonction de la composition du foyer	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Pour une famille avec deux enfants	Ressources inférieures ou égales à 67 140 €	Ressources supérieures à 67 140 € et inférieures ou égales à 89 490 €	Ressources supérieures à 89 490 €
Pour une famille avec trois enfants	Ressources inférieures ou égales à 72 735 €	Ressources supérieures à 72 735 € et inférieures ou égales à 95 085 €	Ressources supérieures à 95 085 €
Pour une famille avec quatre enfants	Ressources inférieures ou égales à 78 330 €	Ressources supérieures à 78 330 € et inférieures ou égales à 100 680 €	Ressources supérieures à 100 680 €
Pour une famille avec plus de quatre enfants	+ 5 595 € par enfant supplémentaire *	+ 5 595 € par enfant supplémentaire *	+ 5 595 € par enfant supplémentaire *

### Des mesures pour les conducteurs...

- **Fini les écouteurs, casques et autre oreillettes sans fil au volant.** La mesure s'applique également au guidon. Les motards et cyclistes n'ont ainsi plus le droit de glisser leur téléphone portable sous leur casque. Pour continuer à téléphoner en conduisant, il sera donc possible d'utiliser les enceintes de la voiture via un kit bluetooth ou bien plus simplement de mettre son téléphone sur haut-parleur. Les usagers ne respectant pas ces nouvelles règles s'exposent à une amende de 135 euros et une perte de trois points du permis.
- **Zéro verre d'alcool pour les jeunes conducteurs.** La diminution du taux d'alcool toléré à 0,2g/L d'alcool dans le sang (contre 0,5g/L pour les autres) ne permet plus de boire un seul verre d'alcool avant de prendre le volant. Un verre d'alcool amenant en moyenne un conducteur à 0,25g/L. Tout test présentant un taux d'alcoolémie supérieur à 0,2g/L sera donc considéré comme conduite en état d'ivresse entraînant la perte de six points sur le permis, soit la totalité du solde d'un jeune conducteur. Cette mesure concerne uniquement les détenteurs du permis depuis moins de trois ans (ou deux ans, pour ceux qui ont fait la conduite accompagnée). L'alcoolémie est la première cause de mortalité chez les 18-25 ans.
- **Des limitations à 80 km/h.** Dans le cadre de l'expérimentation de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h, plus de 80 bornes de voies voient leur limitation de vitesse abaissée de 10 km/h. Les routes concernées

sont la RN7 dans la Drôme, la RN57 en Haute-Saône et la RN151 dans l'Yonne et la Nièvre.

- **Changer d'auto-école sans frais.** Les candidats au permis de conduire ne peuvent plus se voir demander des frais par leur établissement s'il souhaite en changer. Conséquence directe de la loi Consommation qui souhaite faire ainsi baisser les tarifs des auto-écoles en facilitant la mise en concurrence. La mesure vaut également pour les contrats en cours imposant des indemnités en cas de résiliation.
- **Fin de la facturation à l'heure dans les parkings.** Les tarifs des horodateurs s'appliquent désormais au quart d'heure. Cela concerne les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée.

### Baisse du taux du livret A

Le taux du livret A subit une baisse historique ! Il passe le 1<sup>er</sup> août de 1 % à 0,75 %. Du jamais vu depuis sa création.

### Copropriétés et syndicats

Tous les contrats conclus ou renouvelés entre les copropriétés et les syndicats après le 1<sup>er</sup> juillet 2015 doivent désormais répondre à un modèle de contrat type.

### Aires de jeux pour enfants

C'est à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 qu'il va être interdit de fumer dans les aires de jeux pour enfants.

### Affichage des prix des médicaments

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la vente de médicaments en officine est soumise à de nouvelles règles d'affichage des prix, notamment concernant les différents régimes de prix (médicaments remboursables et non remboursables).

### Pharmacies en ligne

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les pharmacies en ligne autorisées sont dans l'obligation d'afficher un logo européen sur toutes les pages de leur site web dédiées à la vente de médicaments.

### Services à la personne

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les prestataires de services à la personne (entrepreneur individuel, personne morale de droit privé ou de droit public) ont de nouvelles obligations en matière d'information du consommateur.

### Autotests sida

La vente en pharmacie d'autotests de dépistage du sida doit démarrer à partir du début du mois de juillet 2015.

## Réorganisations structurelles

### Priorité aux salariés !

Le raffinage en France est en difficulté depuis quelques années.

Le groupe Total a annoncé un certain nombre de réorganisations structurelles, dont une raffinerie des Bouches-du-Rhône et donc réduit ses investissements.

Ces difficultés ont des conséquences en cascade dans les entreprises sous-traitantes.

Aujourd'hui, le Groupe TECHNIP, composé d'entreprises de services aux compagnies pétrolières et de l'industrie de la chimie, spécialisées en tuyauterie notamment, vient d'annoncer la suppression de 6000 emplois dans le monde.

La Fédération CFTC-CMTE refuse que la variable d'ajustement qui touche une fois de plus notre industrie déjà bien fragilisée, soit la suppression d'emplois.

**Améliorer la compétitivité d'une entreprise sur le « dos » de ses salariés n'est pas une solution digne d'une société d'une telle envergure, sur un marché aussi vaste et lucratif que l'industrie pétrolière et chimique.**

Les autres activités de cette société (sous-marines et hautes technologies), ne doivent pas voir transférer vers elles, les investissements qui devraient être réalisés sur les activités fragilisées momentanément.

Une anticipation de potentielles difficultés à venir dans ce secteur ne peut justifier une telle « coupe » dans les effectifs sans certitude absolue de mise en péril immédiate de l'entreprise.

**Pour la Fédération CFTC-Chimie, Mines Textile et Energie, l'emploi est une priorité, non seulement pour les salariés français, mais aussi et surtout pour leurs familles qui en dépendent !**

**N'oublions pas que ce sont ces familles qui font la consommation d'aujourd'hui et de demain !**

La Fédération CFTC-CMTE

## Brève

### Justice ou pas ?...

#### Le procureur en retard, la juge relâche un braqueur et un violeur présumés

**L'histoire est à peine croyable : la présidente du tribunal de Papeete n'a pas toléré les quelques minutes de retard du représentant du ministère public.**

Un braqueur et un violeur présumés, qui devaient être jugés dans des affaires distinctes en comparution immédiate au tribunal de Papeete, ont été relâchés par la présidente alors que le représentant du ministère public avait quelques minutes de retard. La présidente du tribunal, Denise Roguet Lacroix a constaté cette absence et a levé l'audience au bout de quelques minutes, relâchant les prévenus. Le vice-procureur Michel Bonnieu, qui était dans son bureau, est aussitôt arrivé, mais trop tard. Il s'est dit « très surpris », mais n'a pas souhaité donner plus d'explications.

Selon un avocat, il avait pourtant prévenu que ses audiences précédentes avaient tardé, et qu'il aurait dix minutes de retard. Pour le parquet, le vice-procureur était présent et l'audience aurait dû se tenir. Les deux hommes seront cités à comparaître à une autre date. Mme Roguet Lacroix n'a pas souhaité s'exprimer. Selon plusieurs sources judiciaires, cet incident est dû aux relations tendues qu'entretiennent certains magistrats au tribunal de Papeete.

#### La gendarmerie avait invité la presse

Un homme de 31 ans devait comparaître pour braquage à main armée, un fait très rare en Polynésie. Samedi soir, masqué par une cagoule, il est soupçonné d'avoir menacé le gérant d'une roulotte-pizzeria avec une carabine à plombs, avant de s'enfuir avec un maigre butin : moins de cent euros. Traqué par une trentaine de gendarmes et une brigade cynophile, il avait été retrouvé quelques heures plus tard. Il a reconnu avoir prémédité son acte.

Le violeur présumé est un multirécidiviste, soupçonné de nombreuses agressions sexuelles sur son ex-compagne, enceinte de six mois. Il l'aurait menacée de mort et violée samedi soir, alors qu'il lui est interdit de l'approcher. « Je suis sûre qu'il va retourner la voir dès ce soir », s'est indignée son avocate, Me Aurélie Reynaud, auprès de l'AFP. « Ça nuit gravement à l'image de la justice, c'est honteux, c'est scandaleux », a-t-elle estimé. Un voleur de scooter a aussi échappé à son procès. La gendarmerie avait invité la presse le matin même pour médiatiser l'arrestation du braqueur. Toute la presse locale a donc assisté à l'audience avortée.

Source : Le 07/07/2015 Le Point.fr

## Lundi de Pentecôte

Mot d'ordre de grève pour dire STOP au mensonge de la journée dite « de solidarité ». Concernant le lundi de Pentecôte, la CFTC rappelle qu'il n'existe aucune journée « de solidarité » qui permettrait de récolter des fonds au profit de personnes dépendantes. La réalité : il a été instauré une taxe sur les salaires de 0,3 % de la masse salariale dite « **contribution solidarité autonomie** » prélevée mensuellement.

Dans le même temps, un certain nombre de salariés se voit imposer de travailler gratuitement une journée dans l'année. Un prélèvement de 0,3% sur une journée payée 0 euro rapporte très exactement 0 euro...

En outre, cette mesure autoritaire se traduit concrètement par des aberrations économiques et sociales. Pour n'en citer que trois :

- Quel sens y a-t-il à obliger des salariés qui sont régulièrement au chômage technique à travailler une journée en plus, comme dans le secteur automobile par exemple ?
- Est-il équitable qu'une caissière de supermarché doive offrir une journée de travail à son entreprise, alors qu'un cheminot est censé travailler 1 minute 52 de plus par jour pour s'acquitter de sa journée dite « de solidarité » ?
- Pour quelle étrange raison, les professions libérales ne sont-elles pas assujetties à une journée dite « de solidarité » ?

Pour la CFTC, si le principe, tout travail mérite salaire est incontournable, il n'est pas incompatible avec le nécessaire effort financier qui doit être fait au profit de la prise en charge de la dépendance, encore faut-il que cet effort soit justement réparti.

C'est pour ces différentes raisons que la CFTC a couvert par un mot d'ordre de grève tout salarié du secteur privé que son employeur voudrait obliger à travailler gratuitement sous prétexte de solidarité. Ce mot d'ordre est valable pour le lundi de Pentecôte ou tout autre jour férié de l'année travaillé au titre de la journée de solidarité.

Source : Confédération CFTC

## « Devoir de Vigilance »

**Panthéon** : Le Président de la République rend hommage à « **l'esprit de la Résistance** »

Dans un long discours à l'occasion de l'entrée au Panthéon de Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Jean Zay et Germaine Tillon, François Hollande a célébré ce mercredi ces « **quatre histoires qui donnent chair et visage à la République en rappelant les valeurs** ». « *Admirables, sans avoir voulu être admirés, reconnus, sans avoir cherché à être connus, célébrés, sans avoir imaginé être célèbres* », ces deux femmes et deux hommes « *incarnent l'esprit de la Résistance. Face à l'Occupation, à la soumission, ils ont apporté la même réponse : ils ont dit non, tout de suite, fermement, calmement* », a-t-il déclaré devant le Panthéon.

Il s'est également alarmé que « *reviennent* », 70 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les « *haines* » de la « *démocratie* », des juifs, des francs-maçons ou encore des « *libres penseurs* », mercredi lors de la cérémonie d'entrée de quatre résistants au Panthéon. « *C'est pour conjurer cette résurgence funeste que les Français se sont levés le 11 janvier* », lors de la marche qui a réuni des millions de personnes et plusieurs dizaines de dirigeants étrangers après les attentats du début de l'année, a souligné le chef de l'État.

Toujours en référence au 11 janvier, François Hollande a appelé au « **devoir de vigilance** » face à « **l'indifférence** » qu'il érige en « **ennemi contemporain** ». Pour lui, il s'agit de lutter contre l'indifférence face « *au fanatisme, au racisme, à l'antisémitisme (...) aux inégalités, aux injustices, aux indécentes (...) aux catastrophes, aux désordres climatiques, à l'épuisement de notre planète* ».

Source : les Echos.fr du 27 mai 2015





## Pétrole, euro, taux d'intérêt : fin de la période enchantée ?

(Le Point 18/05/2015)

En quelques semaines, le prix du baril de pétrole de la Mer du Nord est passé de 56 à 66 dollars, l'euro de 1,05 à 1,13 dollars et le taux de la dette française de 0,35% à 0,95%... Selon BNP Paribas, ce développement ne constituerait pas une source d'inquiétude, mais un simple retour à la normale...

## Bruxelles table sur un déficit de 3,8% pour la France en 2015

(Les échos 05/05/2015)

Les nouvelles prévisions de la Commission Européenne confortent le scénario de Bercy. Par ailleurs, la Commission anticipe une croissance de 1,1% en 2015 puis 1,5% en 2016.

## La France, bonnet d'âne des dépenses publiques mondiales en 2014

(L'Opinion 17/05/2015)

L'Insee vient de publier les comptes des administrations publiques françaises pour 2014. L'hexagone a ravi au Danemark son titre de pays le plus dépensier de l'OCDE avec un taux de 57,5% du PIB. Quant aux prélèvements obligatoires, ils frôlent désormais les 45%.

## La France franchit la barre des 3,5 millions de chômeurs

(L'Observateur 27/04/2015)

Le gouvernement espérait une baisse après la déception de février tandis que l'Insee tablait sur une hausse continue jusqu'à mi 2015. C'est hélas le scénario pessimiste de l'institut qui semble se confirmer. A fin mars, la France a dépassé les 3,5 millions de chômeurs sans aucune activité (catégorie A), barre jamais franchie auparavant. En totalisant les catégories A, B et C de la France métropolitaine et de l'Outre-mer, on frôle les 5,6 millions, en augmentation de 6,7% sur un an.



## IndustriALL veut une solution juste et durable à la dette grecque

IndustriALL Global Union demande une solution juste, durable et souveraine après des années d'austérité, pour la restructuration de la dette de la Grèce.

Les Grecs ont voté dimanche 5 juillet pour décider d'accepter ou non les propositions de la Banque centrale européenne, du FMI et de la Commission européenne. Le NON sorti des urnes entraînera des réformes économiques rigoureuses en échange de nouveau crédit.

La Grèce est empêtrée dans plus de 300 milliards d'euros de dette, qui équivaut à environ 180 pour cent du PIB. Les mesures d'austérité imposées par les trois institutions financières connues sous le nom de Troïka ont produit des années de déclin, d'incertitude et de pauvreté en Grèce, et non de rétablissement.

Le Secrétaire général de IndustriALL, Jyrki Raina, a dit:

« La Grèce ne doit pas être rançonnée par ses créanciers. Le rétablissement économique du pays ne pourra être obtenu que par une solution juste, et surtout durable, pour la restructuration de la dette. »

« Les cinq années d'austérité en Grèce sont un échec. Il est temps de trouver une meilleure solution et de déterminer une voie économique réaliste pour le pays. Les institutions de la Troïka doivent entendre les voix du peuple grec et ne pas interférer avec le gouvernement élu démocratiquement. »

Source : IndustriALL Global Union



## Les syndicats obtiennent leur premier salaire minimum au Myanmar

Trois ans après la légalisation des syndicats au Myanmar, leur combat pour un salaire minimum a réalisé une victoire le 29 juin. Le tout premier salaire minimum obtenu dans le pays est de 3.600 kyatts par jour, ce qui équivaut à 3,2 USD.

Le syndicat demandait 4.000 kyatts par jour, alors que les employeurs faisaient pression pour 2.500 kyatts. La proposition du gouvernement de 3.600 a été acceptée par les syndicats et fera l'objet d'une loi après une période de deux mois pour commentaires.

Ce montant, qui se base sur une journée de travail de huit heures, a une portée nationale. Alors qu'une clarification finale est nécessaire pour ouvrir le droit au congés payés, le nouveau salaire minimum est plus élevé que le salaire mensuel de 68 USD au Bangladesh. Les employeurs font toujours pression pour avoir le droit de ne pas payer les travailleurs et travailleuses le dimanche.

Le salaire minimum sera appliqué sur les lieux de travail de plus de 15 salariés. La demande syndicale devait concerner les lieux de travail de plus de 5 salariés, et cette revendication reste présente dans l'évaluation du salaire minimum après 12 mois.

La décision fait suite à une année de négociations entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats.

Les indications reçues donnent à penser que le salaire des personnes employées dans les zones franches d'exportation sera supérieur à ce nouveau minimum.

Le Secrétaire général de IndustriALL, Jyrki Raina, est satisfait de ces nouvelles :

« J'ai dit en mars dernier au ministre du Travail du Myanmar qu'un salaire minimum permettant de vivre était d'une importance primordiale. Les travailleurs et travailleuses de ce pays sont impatients de justice sur les lieux de travail, et cela commence par un salaire décent, des heures de travail raisonnables et le droit de se syndiquer. »

Khaing Zar Aung, Secrétaire général adjoint de la Fédération des travailleurs industriels du Myanmar (IWFM), affiliée à IndustriALL, a dit au début de l'année à IndustriALL qu'un salaire moyen de 100 USD par mois ne pouvait être obtenu qu'en faisant de 12 à 16 heures d'heures supplémentaires en plus des 44 à 46 heures de travail habituelles par semaine.

« Le salaire si bas ajoute aux souffrances des travailleurs et travailleuses – nous demandons des salaires de base et une durée du travail correcte. »

Deux syndicats du Myanmar ont rejoint IndustriALL Global Union en décembre 2014. Après la légalisation des syndicats en 2012, le mouvement syndical international a soutenu les salariés au Myanmar en matière de syndicalisation et de formation.

Source : IndustriALL Global Union

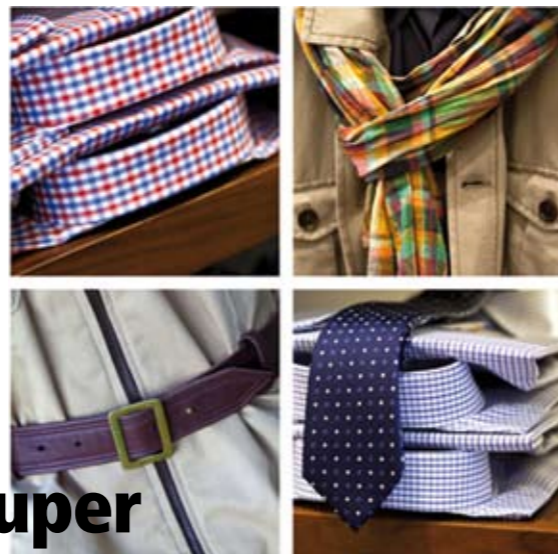




## Textile, cuir, habillement, chaussures et services du textile (blanchisseries incluses)

Hautement globalisés avec ses millions d'employés à travers le monde, les secteurs du textile et de l'habillement sont une grande source de travail précaire dans le monde en développement. Ce secteur est principalement composé de travailleurs sans formation, en grande partie des jeunes femmes et des migrants internes au bénéfice de contrats à court-terme. IndustriALL continuera de mener campagne afin de forcer les acheteurs multinationaux à révéler l'identité de leurs fournisseurs au public, combattre pour les droits des travailleurs de créer des syndicats et améliorer les conditions de travail et de salaire.

Source : Industriall Global Union



## Hugo Boss doit se préoccuper des infractions commises par son fournisseur péruvien

IndustriALL appelle la firme de vêtements de luxe Hugo Boss à intervenir urgemment auprès de son fournisseur péruvien Topy Top à propos des violations des droits des travailleurs et de l'anti-syndicalisme dont il est accusé.

Dans un courrier adressé au PDG de Hugo Boss, M. Claus-Dietrich Lahrs, IndustriALL appelle la multinationale à s'assurer instamment que Topy Top réintègre les syndicalistes mis à pied et cesse de résilier ses contrats de travail à court terme avec les salariés syndiqués.

L'utilisation de ces contrats à court terme par les fournisseurs péruviens du secteur du textile et de la confection non seulement est contraire aux normes internationales du travail et au propre code de conduite de Hugo Boss, mais elle empêche également les travailleurs de se syndiquer et de défendre leurs droits.

Le Secrétaire général d'IndustriALL, Jyrki Raina, écrit :

« Topy Top est bien connu de nous, car nous avons régulièrement eu affaire aux infractions de cette entreprise. C'est un exemple type des problèmes qui font suite au recours abusif aux contrats à court terme. »

Cette lettre tombe au moment où Hugo Boss a l'intention de rencontrer la direction de Topy Top dans les locaux de la marque en Allemagne.

En avril, au cours des négociations sur une nouvelle convention collective, Topy Top a renvoyé Huber Amed Albuja, le Secrétaire du syndicat SINTOTSA, affilié à IndustriALL par

le biais de la FNTTP (Fédération nationale des Travailleurs du Textile du Pérou).

L'entreprise a également mis dehors 12 syndiqués, dont cinq étaient censés bénéficier d'une immunité à cet égard.

Albuja a été un critique virulent de l'exploitation des contrats à court terme et un ferme défenseur des droits des travailleurs au sein de l'entreprise. Ce n'est pas la première fois que Topy Top a tenté de s'en débarrasser.

Il est maintenant confronté à quatre accusations de fautes, qu'il récuse toutes.

IndustriALL, ensemble avec son affilié FNTTP, exige que Hugo Boss assure :

- la réintégration des 12 syndiqués, dont les cinq qui bénéficient d'une protection légale
- la réintégration du leader syndical Huber Amed Albuja
- que Topy Top explore des mesures alternatives avant de recourir à des licenciements pour raison économique
- un soutien sans réserve au respect de la liberté syndicale dans les usines de Topy Top et que les contrats à court terme des salariés syndiqués ne soient pas résiliés.

De plus, la FNTTP, avec ses syndicats membres, revendique depuis longtemps que les contrats à court terme soient convertis en contrats permanents, en accord avec le propre code de conduite de Hugo Boss.

Source : Industriall Global Union



## Compte épargne temps (CET)

Le CET permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie de congés ou repos non pris (art. L. 3151-1 C. trav.).



**Important ! Le CET est basé sur le principe du volontariat** : son usage dépend donc de la seule volonté du salarié qui ne peut être contraint par son employeur de l'utiliser (Circ. DGT n°20 du 13/11/2008). L'employeur n'a donc l'obligation d'ouvrir un CET que si le salarié en fait la demande.

La loi instaure toutefois **une exception** à ce principe puisqu'elle prévoit la possibilité de négocier, dans l'accord sur le CET, une alimentation collective du compte épargne temps à l'initiative de l'employeur pour les heures effectuées au-delà de la durée collective du travail (autrement dit, les heures supplémentaires).

### Mise en place

La mise en place d'un CET nécessite **la conclusion d'un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, un accord de branche**. La priorité est donc donnée à l'accord d'entreprise qui peut comporter des dispositions différentes et moins favorables que celles prévues par l'accord de branche.

### Contenu de l'accord d'entreprise instituant un CET

L'accord définit (art. L. 3152-2 et L. 3152-3 C. trav.) :

- Les conditions et limites dans lesquelles le CET est alimenté (temps ou argent) à l'initiative du salarié ; si le salarié souhaite épargner des jours de congés payés, seule la fraction excédant les 24 jours ouvrables peut être affectée au CET (autrement dit, les jours de congé correspondant à la 5<sup>ème</sup> semaine) ;
- Les conditions et limites pour les heures accomplies au-delà de la durée collective de travail à l'initiative de l'employeur : dans ce cas l'accord précise les modalités selon lesquelles ces jours affectés sur le CET peuvent être utilisés (art. L. 3152-3 C. trav.) ;

- Les modalités de gestion du CET, notamment de conversion monétaire et de revalorisation des droits ;
- Les conditions d'utilisation, de liquidation et de transfert des droits en cas de changement d'employeur.

L'accord peut également prévoir un abondement de l'employeur.

### Alimentation du CET

L'accord collectif doit définir les conditions et les limites dans lesquelles le salarié et l'employeur peuvent alimenter le CET.

#### Alimentation en temps du CET par le salarié

Dans les limites fixées par l'accord, les salariés peuvent, s'ils le souhaitent, épargner par exemple :

- La 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés,
- Les jours éventuels de fractionnement,
- Les jours de congés conventionnels,
- Les heures de repos acquises au titre des heures supplémentaires (repos de remplacement ou contrepartie obligatoire),
- Des jours de réduction du temps de travail,...

Si l'accord instituant le CET permet aux salariés de l'alimenter avec des jours de RTT ou de congés payés, l'employeur ne peut pas s'y opposer et leur imposer de prendre ces jours (Cass. soc. 8/06/11, n°10-11.979).

#### Alimentation en temps du CET par l'employeur

Si l'accord collectif le prévoit, l'employeur peut affecter au CET les heures effectuées au-delà de la durée collective de travail, notamment lorsque les caractéristiques des variations d'activité le justifient (art. L. 3152-2 C. trav.). Ces heures supplémentaires bénéficient des majorations légales.

#### Alimentation en argent du CET par le salarié

Si l'accord collectif le prévoit, le salarié peut affecter au CET des éléments monétaires tels que, par exemple :



- Les majorations de salaire liées aux heures supplémentaires ou complémentaires,
- Des augmentations de salaire,
- Des primes et indemnités conventionnelles,
- Des primes attribuées en vertu d'un accord d'intéressement et, à l'issue de leur période d'indisponibilité, tout ou partie des primes issues de la participation et du plan d'épargne (art. L. 3343-1 C. trav.)...

## Alimentation en argent du CET par l'employeur

L'employeur peut abonder les droits qui figurent au CET. Dans ce cas, l'abondement ne peut en aucun cas se substituer à un élément de rémunération. Il doit correspondre à des droits supplémentaires et non à des sommes dues au salarié.

## Utilisation du CET

C'est l'accord collectif qui détermine les conditions dans lesquelles les droits affectés au CET sont utilisés à l'initiative du salarié (art. L. 3152-3 C. trav.). Le salarié peut utiliser ses droits pour :

- Indemniser en tout ou partie un congé ;
- Bénéficier d'une rémunération soit immédiate, soit différée ;
- Financer des prestations de services à la personne ;
- Faire un don de jours de repos.

**A noter !** Il n'existe pas de délai maximum d'utilisation, le salarié peut utiliser son CET à tout moment.

### L'utilisation du CET pour indemniser un congé

Le CET peut permettre au salarié qui le souhaite de financer un congé non rémunéré, dans les limites fixées par l'accord collectif instituant le CET.

Il peut s'agir, notamment, d'un congé sabbatique, d'un congé de solidarité internationale, d'un passage à temps partiel, d'une cessation progressive ou totale d'activité.

### L'utilisation du CET pour financer des prestations de services à la personne

La loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes du 4 août 2014 a mis en place un dispositif expérimental permettant au salarié d'utiliser une partie des droits affectés au CET pour financer une prestation de services à la personne au moyen de chèque emploi service universel. Cette mesure nécessite la conclusion d'un accord d'entreprise. L'expérimentation sera de 2 ans et fera l'objet d'une évaluation.

### L'utilisation du CET dans le cadre du don de jours de repos

La loi du 9 mai 2014 permet au salarié ayant un enfant de moins de 20 ans dont l'état de santé nécessite une présence parentale soutenue d'obtenir des jours de congés rémunérés de la part de ses collègues (art. L. 1225-65-1 et L. 1225-65-2 C. trav.). Les bénéficiaires peuvent ainsi conserver leur rémunération pendant leur période d'absence.

Ce dispositif crée donc une nouvelle autorisation d'absence pour les parents d'un enfant gravement malade, assortie d'un maintien de salaire, dès lors qu'un collègue leur fait don de jours de repos. Il s'ajoute à d'autres mesures déjà existantes permettant également la suspension du contrat de travail pour s'occuper d'un enfant gravement malade (congé de soutien familial, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale).

Le don est anonyme, gratuit et basé sur le volontariat.

Les jours de congés payés ne peuvent être cédés que pour leur durée excédant 24 jours ouvrables (ce qui correspond à la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés). Le salarié peut également céder ses jours de RTT ou des jours de récupération, qu'ils aient été affectés sur un compte épargne temps ou pas.

Le salarié ayant bénéficié d'un don de jours de repos peut s'absenter pour la durée des jours qui lui auront été cédés. La loi ne fixe ni durée minimale ni durée maximale pour cette absence.

Les jours de repos pris sont assimilés à une période de travail effectif pour la détermination des droits liés à l'ancienneté. À son retour dans l'entreprise, le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant son absence. En revanche, le salarié n'acquiert pas de congés payés pendant la période d'absence, qui n'est pas assimilée par la loi à du travail effectif.

### Conseils pratiques

*L'accord doit organiser, à côté du don des salariés, un système d'abondement de l'employeur. On peut prévoir, par exemple, que l'entreprise offrira X jours par an. L'accord peut également étendre la possibilité des dons de jours de repos à d'autres situations comme, par exemple, au cas du parent et du conjoint/concubin gravement malades.*

*Cette négociation pourrait aussi être l'occasion d'instituer des dispositifs d'accompagnement des salariés dont l'enfant, le parent, le conjoint ou le concubin est hospitalisé : ils pourraient bénéficier, pour ces motifs, d'un volume de jours d'absence rémunérés par an.*

*L'accord peut utilement prévoir un plafonnement du nombre de jours susceptibles de faire l'objet d'un don, de manière à préserver le droit au repos des salariés.*

*La condition d'âge de l'enfant peut être relevée, voire supprimée.*



*L'accord doit indiquer les modalités selon lesquelles le congé peut être pris : un délai de prévenance de l'employeur de 2 semaines maximum peut être prévu, susceptible d'être réduit compte tenu du caractère d'urgence que présente l'état de santé de l'enfant (ou du membre de la famille, selon ce qui aura été négocié dans l'accord).*

### L'utilisation du CET pour bénéficier d'une rémunération immédiate

Le salarié peut, sur sa demande et en accord avec son employeur, utiliser les droits affectés sur son CET pour compléter sa rémunération, et ce, quel que soit le contenu de l'accord collectif ayant mis en place le CET (art. L. 3153-1 C. trav.).

**A noter !** La 5<sup>ème</sup> semaine ne peut pas être « monétisée » (art. L. 3153-2 C. trav.) : seuls les jours excédant les 5 semaines de congés payés (jours de fractionnement, congés conventionnels...) peuvent être convertis sous forme de complément de rémunération.

En l'absence de dispositions conventionnelles, le salarié peut formuler sa demande à tout moment et par tout moyen.

Si l'accord collectif ne prévoit pas de modalités particulières de valorisation des jours de repos affectés au CET, la valeur de la journée de repos est appréciée à la date de son paiement.

### L'utilisation du CET pour bénéficier d'une rémunération différée

#### • Plan d'épargne salariale

Les droits affectés au CET peuvent être utilisés pour alimenter un plan d'épargne salariale (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif) si l'accord collectif instaurant le CET le prévoit.

Si le salarié utilise les droits épargnés sur son CET pour effectuer des versements sur un ou plusieurs plans d'épargne pour la retraite collectif (Perco), les droits utilisés, qu'ils soient issus ou non d'un abondement de l'employeur, bénéficient d'exonérations sociales et fiscales.

#### • Retraite supplémentaire

Si l'accord collectif relatif au CET le prévoit, le salarié peut utiliser ses droits épargnés pour financer des prestations de retraite qui revêtent un caractère collectif et obligatoire, dans le cadre d'un dispositif de retraite supplémentaire d'entreprise (art. L. 911-1 C. séc. soc.).

Comme pour les versements effectués sur un Perco, les droits épargnés par le salarié sur son CET et qu'il utilise pour alimenter des prestations de retraite supplémentaire bénéficient d'exonérations sociales et fiscales, que ces droits soient issus d'un abondement de l'employeur ou non.

#### • Rachat de trimestres d'assurance vieillesse

Les salariés qui souhaitent racheter leurs années d'études supérieures ou les années où les cotisations versées n'ont pas permis la validation de 4 trimestres d'assurance peuvent utiliser les droits affectés sur leur CET (art. L. 351-14-1 C. séc. soc.).

## Liquidation ou transfert des droits

L'accord collectif détermine les conditions de liquidation et de transfert des droits affectés au CET d'un employeur à l'autre.

En l'absence de dispositions conventionnelles sur ce point, le salarié a le choix entre :

- Percevoir, en cas de rupture de son contrat de travail, une indemnité correspondant à la conversion monétaire de l'ensemble des droits affectés à son CET ;
- Demander, en accord avec son employeur, la consignation auprès de la caisse des dépôts et consignations de l'ensemble des droits affectés à son CET, convertis en unités monétaires (art. L. 3154-3 C. trav.).

### Conseils pratiques

*L'accord doit impérativement circonscrire le CET au principe du volontariat. Il faut donc catégoriquement refuser de négocier une alimentation collective du compte épargne temps à l'initiative de l'employeur.*

*Les salariés seraient en effet doublement pénalisés dans cette hypothèse : d'une part, ils ne bénéficieraient pas du paiement des heures supplémentaires qu'ils auraient accomplies, l'employeur ayant décidé de les affecter aux CET des salariés et, d'autre part, ils ne pourraient pas utiliser ces heures comme bon leur semble, l'employeur pouvant imposer, par exemple, l'utilisation de ces heures pour faire face à une baisse d'activité et éviter le recours au chômage partiel.*

*L'accord collectif doit également impérativement prévoir un abondement des droits affectés sur le CET.*

*Enfin, il faut permettre au salarié d'utiliser son CET, dans les limites fixées par l'accord, sans que l'employeur puisse s'opposer à la demande du salarié.*





## Contester un rapport d'expertise

Le rapport d'expertise sur lequel s'appuie votre assureur ne vous satisfait pas. Il est partial, incomplet, voire erroné. Vous pouvez le contester et obtenir une nouvelle expertise.

### La règle de droit

Suite à un sinistre, votre assureur a désigné un expert pour constater les dégâts, évaluer votre préjudice et vous faire une proposition d'indemnisation. Si cette proposition ne vous satisfait pas ou si votre assureur refuse de prendre en charge votre sinistre, en s'appuyant sur le rapport de son expert, il doit justifier sa position.

Vous êtes alors en droit de lui demander qu'il vous communique le rapport d'expertise. En effet, l'article 1315 du code civil prévoit que « celui qui se prétend libéré d'une obligation doit justifier (...) le fait qui en a produit l'extinction ». Une fois en possession de ce document, si vous n'êtes pas d'accord avec les conclusions de l'expert, vous pouvez demander une contre-expertise à un expert de votre choix, à vos frais. Toutefois, si votre contrat comporte une garantie « honoraires d'expert », tout ou partie de vos frais seront pris en charge par votre assurance. Votre expert prendra contact avec l'expert de l'assurance et ils procéderont ensemble à une expertise contradictoire. S'ils sont en désaccord, ils pourront désigner un troisième expert chargé de les départager et donc les honoraires seront pris en charge à 50 % par votre assureur. Si les conclusions de cet arbitrage ne vous satisfont pas, vous pouvez en contester les conclusions, mais il faut alors faire état de griefs sérieux (l'expert ne vous a pas convoqué à toutes les réunions, il n'a pas procédé à l'ensemble des vérifications qui s'imposaient...).

### Vos démarches

Si vous êtes présent lors de l'expertise, vous pouvez demander à l'expert de vous adresser directement son rapport ; mais il n'est pas obligé de le faire, sauf s'il s'agit d'un expert automobile. A défaut, vous devrez demander à votre assureur de vous le communiquer. Si ses conclusions ne vous satisfont pas, adressez un courrier à votre assureur pour l'informer de votre décision de procéder à une contre-expertise : une lettre simple suffit, mais il est plus prudent d'adresser une lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez formuler votre demande de façon motivée et précise.

Source : Le Particulier

### Si le litige persiste

Si les deux experts ne sont pas parvenus à un accord sur le choix du troisième expert, vous pouvez demander au président du tribunal de grande instance d'en désigner un. Vous pouvez également contester les conclusions de l'expertise amiable ou les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée en demandant au tribunal, par la voie d'une assignation en référé, la désignation d'un expert judiciaire pour disposer d'un nouveau rapport d'expertise.

## Adieu COPAIN CFTC - CONTINENTAL SARREGUEMINES

Jean Marc ECKERT, plus connu sous le surnom de COPAIN, nous a quittés beaucoup trop rapidement à l'âge de 62 ans après à peine 6 années de retraite.

Chez Continental, Jean Marc était l'ami de tous. Sa joie de vivre et ses blagues quotidiennes ont créé des liens de sympathie avec toutes les personnes qu'il avait côtoyées. A la CFTC en tout premier lieu, mais aussi auprès des autres organisations syndicales, des ressources humaines et de la Direction.

Adhérent de longue date, puis délégué et militant hors pair à la CFTC, il a été profondément impliqué et extrêmement sensible aux injustices dont pouvaient souffrir ses collègues de travail. Dans les négociations ou les réunions, il savait mettre en œuvre son humour pour obtenir des avancées significatives. Il savait également être d'une virulence et d'une ténacité extrême au point de passer plus de 48 heures avec chasuble, drapeau et mégaphone sur un piquet de grève.

Dans la vie du mouvement, il a été le formateur des jeunes délégués et en dernier lieu il aura été le trésorier de la CFTC Continental. Il a su nous transmettre sa rigueur et son intransigeance dans la gestion des comptes et tout cela bien avant la transparence des comptes exigée aujourd'hui par la loi sur la représentativité.

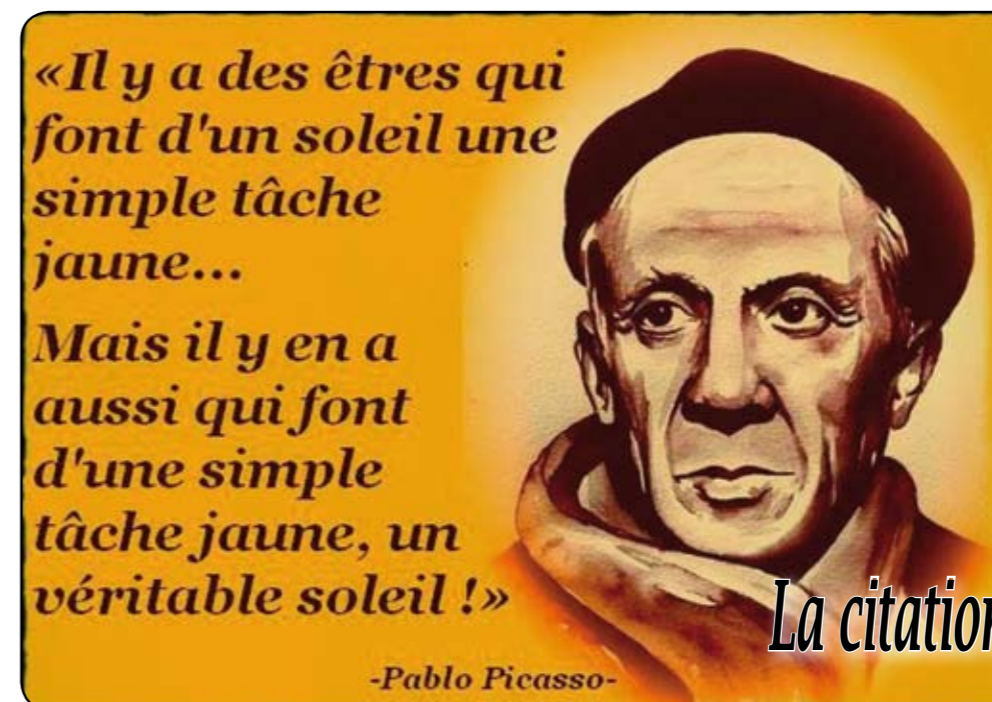


Jean-Marc a été comme l'épi de blé qui libère ses grains en mourant. Nous, les délégués qui avons côtoyé et travaillé avec COPAIN pendant ces années, sommes comme ces grains de blé tombés qui revivent et portent en eux l'héritage de l'être disparu.

Nous garderons en mémoire de lui, son humour, sa curiosité infinie, son sourire et surtout ces grands moments où il nous racontait ses exploits syndicaux et sa jeunesse mouvementée.

Le syndicat CFTC Continental, présente à son épouse, ses enfants, ses petits enfants ainsi qu'à toute la famille, l'expression de ses plus sincères condoléances.

Le Syndicat CFTC Continental Sarreguemines



La citation du mois



## Formation fédérale au Havre

La Fédération CFTC-CMTE a organisé au HAVRE, du 15 au 17 avril 2015, une formation sur le thème « développer sa section ».

15 stagiaires ont assisté avec intérêt aux enseignements de Maurice STELLA, encadrés par Joseph MUNICH, Responsable Formation.

Le développement de la CFTC dans les entreprises est primordial pour l'échéance 2017 et la représentativité.

La Fédération CMTE, à travers les formations syndicales, donne à ses militants les moyens d'effectuer un travail de terrain efficace.

M.U.



## Plan de formation 2015

Chers Amis,

La Fédération CFTC-CMTE prend en compte vos souhaits et attentes en ce qui concerne la Formation, afin de répondre efficacement à nos adhérents sur le terrain dans le contexte social difficile que nous traversons.

La Représentativité résulte aussi de votre engagement ; la formation sera votre force !

**Nous comptons sur vous !**

Joseph MUNICH  
Patrice UREK



### Septembre 2015

07/09/2015 au 09/09/2015  
Freyning-Merlebach  
2.5 - FIME

### Septembre/Octobre 2015

30/09/2015 au 02/10/2015  
Dijon  
4.1 - CHSCT  
3.1 - D.P.

### Octobre 2015

14/10/2015 au 16/10/2015  
St-Maurice S/Moselle  
Vosges  
3.9 : CE (approfondissement)  
5.2 - Communication (complet)

### Décembre 2015

01/12/2015 au 03/12/2015  
Freyning-Merlebach  
3.1 - D.P.

Inscrivez-vous à la  
Fédération CFTC-CMTE  
128, Avenue Jean Jaurès  
93500 PANTIN  
auprès du Secrétariat Formation :  
Michèle BENZAKEN  
01 57 42 42 16  
[secretariat-formation@cftc-cmte.fr](mailto:secretariat-formation@cftc-cmte.fr)  
Responsables Formation :  
Joseph MUNICH  
Patrice UREK

UNE  
COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ POUR TOUS  
LES SALARIÉS,  
ÊTES-VOUS BIEN  
INFORMÉ



Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au plus tard, tous les salariés du secteur privé devront bénéficier d'une complémentaire santé.

Pour tout savoir sur la réforme : connaître le calendrier, décrypter son actualité... Malakoff Médéric vous accompagne.

**Rendez-vous sur le site :**  
[complementaire-sante-obligatoire.malakoffmederic.com](http://complementaire-sante-obligatoire.malakoffmederic.com)

Votre contact :  
[contact-branches@malakoffmederic.com](mailto:contact-branches@malakoffmederic.com)





# L'expertise mutualiste

au service de votre protection sociale complémentaire



## SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

### Réussir ensemble la protection sociale complémentaire pour tous

- **Vous accompagner à toutes les étapes de la négociation des accords de branche**

22 branches professionnelles, 200 000 entreprises et 7 millions de personnes protégées.

- **Vous garantir une relation de proximité**

1 500 conseillers présents sur l'ensemble du territoire.

- **Vous assurer des solutions globales et accessibles, en santé et en prévoyance**

Une maîtrise des coûts assurée par le plus important réseau conventionné en France et des accords passés avec la quasi-totalité des professionnels de santé.

- **Vous proposer des services de qualité pour répondre aux attentes des salariés**

200 000 conventionnements avec des professionnels de santé,

2 500 services de soins (cabinets dentaires, centres d'optique, etc.) et d'accompagnement (services à la personne, petite enfance, etc.) mutualistes,

16 000 aides financières accordées chaque année pour l'action sociale,

3 000 actions de prévention santé assurées chaque année dans toutes les régions.

**Premier acteur santé national et pôle majeur de protection sociale, MUTEX-l'alliance mutualiste met son expertise et ses atouts au service des partenaires sociaux négociateurs.**

Pour nous contacter :  
[collectif@mutex.fr](mailto:collectif@mutex.fr)  
[www.mutex.fr](http://www.mutex.fr)

MUTEX - l'alliance mutualiste

